

UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLMOUC
FACULTÉ DES LETTRES

Département des études romanes

Veronika Čerbáková

Le développement du Marché unique européen et ses apports pour la
République tchèque et pour la France

Mémoire de master

Directeur de mémoire : Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

Olomouc 2013

Univerzita Palackého v Olomouci
Filozofická fakulta
Akademický rok: 2011/2012

Studijní program: Filologie
Forma: Prezenční
Obor/komb.: Odborná francouzština pro hospodářskou praxi
(OFHP)

Podklad pro zadání DIPLOMOVÉ práce studenta

PŘEDKLÁDÁ:	ADRESA	OSOBNÍ ČÍSLO
Bc. ČERBÁKOVÁ Veronika	Hlubočická 244, Ostrava - Krásné Pole	F100098

TÉMA ČESKY:

Le développement du Marché unique européen et ses apports pour la République tcheque et pour la France

NÁZEV ANGLICKY:

European Single Market and the impact on the Czech Republic and France

VEDOUCÍ PRÁCE:

Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr. - KRF

ZÁSADY PRO VYPRACOVÁNÍ:

La formation du Marché unique européen (MEU)
Des effets du MUE sur la migration et le commerce international
Des apports pour la République tcheque et pour la France

SEZNAM DOPORUČENÉ LITERATURY:

URBAN, Luděk. Evropský vnitřní trh a příprava České republiky na začlenění. Vyd.1. Praha : Linde, 2002. 247 s. ISBN 80-7201-342-4.
ADÁMKOVÁ, Vlasta; CIHELKOVÁ, Eva. Vnitřní trh Evropské unie. Vyd.1. Praha : Vysoká škola ekonomická, 2000. 60 s. ISBN 80-245-0056-6.
EECKHOUT, Piet. The european internal market and international trade : a legal analysis. Oxford : Clarendon Press, 1994. 399 s. ISBN 0-19-825903-4.

Podpis studenta:



Datum:

8.4. 2013

Podpis vedoucího práce:



Datum:

8.4. 2013

Déclaration

Je déclare que le présent mémoire de Master est le résultat de mon propre travail et que toutes les sources bibliographiques utilisées sont citées.

Olomouc, le 20 avril 2013

.....
Ing. Veronika Čerbáková

Remerciement

J'aimerais bien remercier à M. Geoffroy Yrieix Bletton de m'avoir encouragée tout au long de mon travail et d'avoir ensuite surveillé soigneusement la rédaction de la présente étude.

Obsah

1.	Introduction	1
2.	Marché unique européen	3
2.1.	Principes de fonctionnement	3
2.2.	Marché unique des marchandises	5
2.2.1.	Obstacles du libre échange des produits avant la constitution du Marché unique européen.	6
2.2.2.	Harmonisation technique des produits	8
2.2.3.	Marquage CE	9
2.3.	Marché unique des services	11
2.3.1.	Progrès insuffisant au marché des services	13
2.4.	Liberté de circulation des personnes	15
2.5.	Libre circulation des capitaux	18
2.6.	Évolution du marché	19
3.	Vingt-trois ans de fonctionnement du Marché unique et son impact sur les pays membres	
	22	
3.1.	Commerce intra/extra - communautaire	22
3.1.1.	Échange international en France	26
3.1.2.	Échange international de la République tchèque	28
3.2.	Problématique de l'immigration dans l'UE.....	31
3.3.	Situation actuelle sur le marché unique	35
3.4.	Hypothèses pour un meilleur fonctionnement du Marché unique	39
4.	Environnement entrepreneurial en République tchèque	43
4.1.	Situation des PME tchèques sur le Marché unique	49
4.2.	Affaires intra-communautaires et le paiement des taxes.....	51
4.2.1.	TVA dans le commerce intra-communautaire	51
4.2.2.	Taxation des entreprises et la TVA en France et en République tchèque....	53
4.3.	Impact du Marché intérieur sur l'entreprise Oxalis.....	54
4.3.1.	Gamme des produits d'Oxalis.....	55
4.3.2.	Analyse SWOT	57
4.3.3.	Concurrents principaux d'Oxalis	58
4.3.4.	Gestion de qualité.....	61
4.3.5.	Processus de l'importation du thé et du café des pays tiers	61
5.	Conclusion.....	65
	Résumé	67
	Résumé	68
	Bibliographie	69
	Liste des tableaux, schémas et graphiques	73
	Annexes	75

1. Introduction

Le Marché intérieur de l'UE, ou le Marché unique européen, est formé de l'ensemble des marchés nationaux des États membres de l'UE. De nos jours, avec 494 millions de consommateurs, le Marché unique européen représente le plus grand marché au monde. La libéralisation successive des économies nationales et la création du marché unique à venir ont été un projet important depuis que les traités de Rome ont été signés. Selon la Commission européenne, qui l'a initié, le marché unique est essentiel et indispensable à la prospérité, la croissance et les emplois dans l'Union.

Pour les citoyens européens, le Marché intérieur représente la possibilité de voyager, résider, travailler dans le pays de l'Union européenne de leur choix, en conservant leur protection sociale et en voyant leurs diplômes reconnus d'un pays à l'autre.

En tant que consommateurs, ils bénéficient d'un éventail plus étendu de produits et de services, de nouveaux circuits de distribution et de prix plus avantageux. Ils peuvent acheter dans un autre pays et ramener librement, pour leur consommation personnelle, vêtements, nourritures, appareils électroniques. La concurrence s'accroît à mesure que les entreprises trouvent de nouveaux marchés à l'étranger. Les prix ont convergé et la gamme, ainsi que la qualité des produits disponibles pour les consommateurs, ont augmenté.

L'objectif de mon mémoire de fin d'études est d'analyser les obstacles subsistants du Marché unique et d'évaluer les effets du marché sur les entreprises tchèques et françaises. Malgré son évolution longue, le Marché unique est toujours incomplet.

Par rapport à cet objectif, deux hypothèses sont posées :

- L'existence du Marché unique européenne a augmenté le volume des produits importés et exportés en France et en République tchèque.
- L'entrée de la République tchèque dans le marché unique a simplifié la procédure d'exportation/importation des produits et amélioré la position des consommateurs tchèques.

Ce travail vous présentera d'abord l'évolution du marché et ses principes fondamentaux. Tout est complété par des exemples de la Cour de justice de l'UE, pour bien comprendre cette problématique.

La deuxième partie traite de la situation actuelle dans le Marché commun. Nous y évaluons les volumes et les structures de commerce en République Tchèque et en France dans le contexte européen. La migration et la situation des consommateurs sur le marché commun sont aussi comprises.

La troisième et la quatrième partie sont les parties pratiques, dans lesquelles nous analysons l'environnement entrepreneurial dans les deux pays. Est-ce que les conditions pour exporter et importer des produits et des services sont-ils satisfaisants? Quel est le niveau des obstacles subsistant? Les résultats sont supportés par un recherche sur une entreprise tchèque.

2. Marché unique européen

Le Marché intérieur comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée. Il constitue l'un des piliers de l'Union européenne, qui a été pleinement réalisé en 1992. Ce marché, avec Convention de Schengen et monnaie unique Euro, forme un espace intégré, ouvert et concurrentiel, qui favorise la mobilité, la compétitivité et l'innovation, notamment en interaction avec les politiques sectorielles de l'Union.

Les citoyens ont la possibilité de voyager, d'étudier, de travailler partout en Europe. Les entreprises commercent dans l'ensemble de l'Union. Quant aux consommateurs, ils bénéficient de produits moins chers et plus variés.

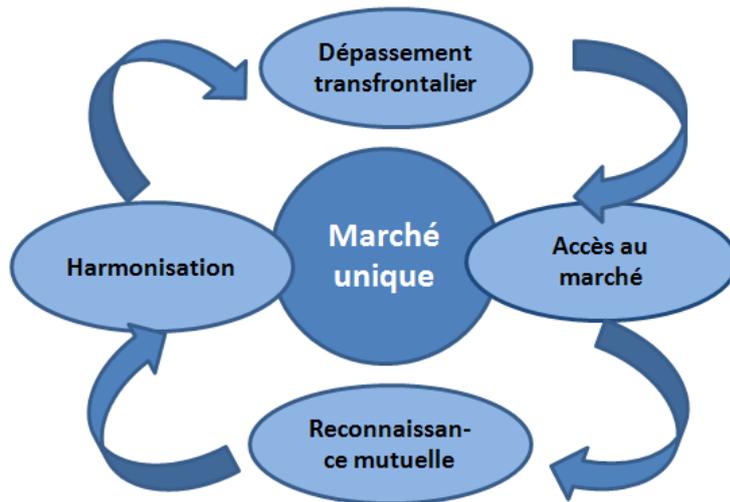
Bien que le Marché unique se développe depuis la signature des Traités de Rome en 1957, il y a toujours beaucoup des obstacles persistants. Donc pour que chacun, citoyens et entreprises, puisse tirer tous les bénéfices du marché unique, il faut se concentrer sur la suppression des obstacles qui portent encore atteinte à son fonctionnement.

2.1. Principes de fonctionnement

Le fonctionnement du Marché unique européenne est basé sur quatre principes fondamentaux.

- dépassement transfrontalier – pour appliquer des règles du marché unique, il faut dépasser une frontière;
- accès au marché – la législation nationale ne doit pas refuser l'accès au marché aux acteurs honnêtes;
- principe de reconnaissance mutuelle - chaque Etat membre est soumis à une interdiction de réserver un traitement différent au produit ou service importé par rapport au produit ou service national;
- harmonisation des législations nationales – les Etats membres doivent adopter des directives communautaires pour harmoniser et rapprocher leurs législations nationales.

Schéma n°1 : Principes de fonctionnement du Marché unique



Source : Schéma réalisé par l'auteur de mémoire

Dans le domaine de reconnaissance mutuelle, il y existe une affaire essentielle de 1979, qui est devenue clé pour l'évolution du Marché unique - « Cassis de Dijon¹ ».

Le principe dit du « Cassis de Dijon » est un des piliers fondamentaux du Marché intérieur européen et résulte d'un arrêt de la Cour de justice des communautés européennes de 1979. A l'époque, l'administration fédérale allemande du monopole des alcools avait interdit l'importation d'une liqueur au cassis d'origine française, arguant que sa teneur en alcool n'était pas conforme aux prescriptions en vigueur en Allemagne. Un litige s'en est suivi, au terme duquel les importateurs ont eu gain de cause. Estimant que la teneur en alcool de cette liqueur ne pouvait nuire à l'intérêt général, la cour a conclu que le produit devait être autorisé en Allemagne sans restriction.

Le principe du « Cassis de Dijon » établit que les Etats membres reconnaissent mutuellement leurs réglementations respectives, tant qu'il n'existe pas de règle commune contraignante. Ainsi, des marchandises légalement produites et commercialisées dans l'un des Etats membres peuvent être vendues dans un autre Etat membre sans contrôle supplémentaire.

¹ Cassis de Dijon (affaire 120/78 du 20 février 1979 de la Cour de justice de l'Union européenne)

2.2. Marché unique des marchandises

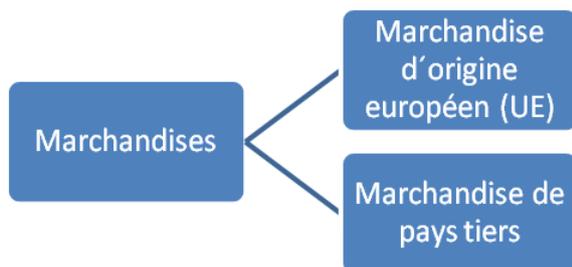
L'une des « quatre libertés » du Marché unique est la libre circulation des marchandises. Depuis janvier 1993, les contrôles concernant la circulation des marchandises au sein du marché intérieur ont été supprimés, et l'Union forme désormais un seul territoire sans frontières.

Pour un besoin de l'EU, une marchandise est n'importe quel produit, qui peut être commercé et dont valeur peut être exprimé en argent.

Selon législation européenne, les marchandises ne sont pas : **des armes, des munitions, des organes humains, des droits de la propriété intellectuelle.**²

Les fabricants – ceux établis au sein de l'UE comme ceux hors UE – savent qu'ils peuvent produire leurs biens en suivant une spécification technique unique et les vendre dans l'ensemble de l'UE. Bien sûr, l'aspect extérieur des produits et les impératifs linguistiques peuvent varier d'un pays à l'autre, mais cela peut être surmonté sans grande difficulté.

Schéma n°2 : Types des marchandises selon leur origine.



Source : Schéma réalisé par l'auteur de mémoire

Selon le principe de non-discrimination des produits, il n'y a aucune différence entre les produit de pays européen et hors de l'UE, si tous les conditions d'importation sont remplies et des droits de douane sont payés. Après il s'agit donc de produit intracommunautaire, qui peut circuler librement et sans aucuns obstacles.

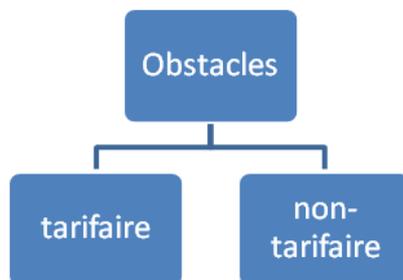
² JANATKA, F., et al. *Obchod v rámci Evropské unie a obchodní operace mimo členské země EU*. 1. vydání. Praha: ASPI, 2004. 295 s. ISBN 80-7357-006-8.

2.2.1. Obstacles du libre échange des produits avant la constitution du Marché unique européen.

Selon la théorie économique, on parle de « zone de libre échange » lorsque deux pays au moins suppriment leurs droits de douanes et leurs quotas, permettant ainsi aux biens d'être achetés et vendus librement entre eux. Passer d'une zone de libre échange à une union douanière implique que tous les membres de cette zone appliquent aussi les mêmes tarifs et les mêmes quotas aux importations et exportations des pays qui sont hors de la zone.

Mais alors qu'il est relativement simple d'éliminer les droits de douanes et les quotas pour les matières premières et les produits de base, il existe toute une série de barrières non tarifaires qui rend plus difficile les échanges de produits manufacturés et encore plus ardue la vente de services d'un pays à un autre.

Schéma n°3: Types des obstacles du libre échanges des marchandises



Source : Schéma réalisé par l'auteur de mémoire

Les obstacles tarifaires interdits :

- a) droit de douane – l'article 28 du traité FUE dits : *Les droits de douane à l'importation et à l'exportation ou taxes d'effet équivalent sont interdits entre les États membres.*³
- b) mesure équivalente au droit de douane - exemple : *des importateurs sont obligés à payer un droit statistique pour surveiller des volumes des produits importés et exportés. Les fabricants domestiques ne paient pas ce droit.*
- c) taxation intérieure discriminatoire – exemple : *la France a imposé une TVA différente sur l'alcool de blé et sur l'alcool de fruit. Puisque la France est grand producteur de l'alcool de fruits – du cognac et du cidre – la TVA de l'alcool du blé était plus haute.*⁴

³ Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, Article 28, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:115:0001:01:FR:HTML>

d) régulation intérieure – exemple : *prix plancherou, prix maximal des produits*

Les obstacles non-tarifaires interdits :

- a) restriction quantitative – les restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation sont interdites entre les États membres.
- b) mesure équivalente à la restriction quantitative – exemple : *Les importateurs d'alcool ont voulu entrer au marché français, qui est traditionnellement occupé par des fabricants domestiques. Pour présenter leurs produits, ils ont voulu de mettre des publicités à la TV, mais la publicité sur l'alcool est interdite en France. Mais cet interdiction est appliqué seulement à l'alcool de blé, cognaque et calvados ont été exclus. Donc il s'agissait de la restriction indirecte, qui a essayé de limiter la volume des produits importés en France.*⁵
- c) monopole d'État - chaque État membre de l'UE doit assurer l'accès libre mutuel pour des sujets de droit dans la domaine comme l'énergie, le transport, des services postale, etc., et donc assurer une diminution possible des prix pour des consommateurs.
- d) attribution discriminatoire des commandes publiques – aucun État ne doit pas préférer des entreprises nationales aux entreprises des autres pays membres.

Pour protéger la santé et les droit des citoyens européens et pour assurer la sécurité nationale des pays membres, il y des exceptions justifiées, qui permettent aux États membres d'utiliser ces restrictions⁶:

- moralité publique
- ordre public
- sécurité publique
- protection de la santé et et de la vie des personnes et des animaux ou de la préservation des végétaux
- protection des trésors nationaux ayant une valeur artistique, historique ou archéologique

⁴ KUBEČKOVÁ, Magdaléna, DRASTÍKOVÁ, Jana. *Bariéry podnikání na vnitřním trhu EU aneb Jak zdolat všechny překážky*. 1. vyd. Ostrava: VŠB-TUO, 2008. 108 s. ISBN 978-80-248-1903-7.

⁵ KUBEČKOVÁ, Magdaléna, DRASTÍKOVÁ, Jana. *Bariéry podnikání na vnitřním trhu EU aneb Jak zdolat všechny překážky*. 1. vyd. Ostrava: VŠB-TUO, 2008. 108 s. ISBN 978-80-248-1903-7.

⁶ Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, Article 36, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:115:0001:01:FR:HTML>

Dans certains cas, des États membres ont essayé d'abuser ces exceptions pour supporter les producteurs domestiques. Le Cour de justice de L'UE interdits ces comportements.

Exemple 1 : *Une personne a essayé d'importer des matériels érotiques en Grande-Bretagne. Cet importation a été interdite à cause d'atteinte de la moralité publique, bien que les matériels érotiques ont été vendable librement. Le gouvernement donc a voulu favoriser les producteurs domestiques.*⁷

Exemple 2 : *En Grande-Bretagne, les organes publiques ont interdit l'importation des dindes de la France à cause de la suspicion sur une maladie, qui n'a pas apparu en France pour des années. Donc la vraie justification n'était pas un effort de protéger la santé des citoyens, mais de protéger le marché britannique des dindes avant le Noël.*⁸

Tous les deux cas ont été infondés et interdits par la Cour de justice de l'Union européenne.

La suppression des obstacles favorise les échanges intracommunautaires qui représentent une grande partie du total des importations ou exportations des États membres. La libre circulation des marchandises est un des fondements essentiels du Marché intérieur visant à assurer les échanges à l'intérieur de l'Union européenne. Prévue par le traité instituant la Communauté européenne, elle offre aux entreprises le bénéfice de marchés plus vastes et aux citoyens européens un plus grand choix à de moindres prix dans un espace ouvert, concurrentiel et compétitif. Les États membres ne peuvent la restreindre qu'à titre exceptionnel, notamment en cas de risque pour la santé publique ou l'environnement, ou pour protéger les consommateurs.

2.2.2. Harmonisation technique des produits

La harmonisation est déclarée comme un processus successif de l'approchement des qualités des produits fabriqués à l'UE. Malgré certaine antipathie des consommateurs, qui peuvent se sentir désorientés, l'objectif de la harmonisation est d'éliminer des risques potentiels pour la santé et unifier des apparences des produits vendus au Marché européen.

⁷ KUBEČKOVÁ, Magdaléna, DRASTÍKOVÁ, Jana. *Bariéry podnikání na vnitřním trhu EU aneb Jak zdolat všechny překážky*. 1. vyd. Ostrava: VŠB-TUO, 2008. 108 s. ISBN 978-80-248-1903-7.

⁸ KUBEČKOVÁ, Magdaléna, DRASTÍKOVÁ, Jana. *Bariéry podnikání na vnitřním trhu EU aneb Jak zdolat všechny překážky*. 1. vyd. Ostrava: VŠB-TUO, 2008. 108 s. ISBN 978-80-248-1903-7.

Il y a deux exemples : *En Belgique, avant harmonisation, c'était interdit de vendre une margarine de la forme différente du carré. Pour quelques fabricants étrangers, c'était impossible de vendre leurs margarines de la forme différente, donc le marché belge de la margarine était fermé pour eux. Cette prescription a été abolie.*⁹

Exemple 2 : *A la suite de la harmonisation technique, la République Tchèque a dû changer la désignation du rhum, parce-que ça n'a pas rempli la demande pour des ingrédients du vrai rhum internationale.*

Les secteurs où les risques sont faibles n'ont généralement pas fait l'objet d'une législation au niveau européen. Dans les secteurs non harmonisés, les échanges commerciaux reposent sur le principe de « reconnaissance mutuelle », en vertu duquel les produits fabriqués ou commercialisés légalement dans un État membre peuvent circuler librement dans l'Union. Grâce à la reconnaissance mutuelle des normes et des certifications, les biens n'ont besoin d'être certifiés qu'une seule fois pour être acceptés à travers l'UE.

Environ la moitié des échanges de biens à l'intérieur de l'Union est couverte par les règlements harmonisés, tandis que l'autre moitié correspond au secteur « non harmonisé », qui est régi par des réglementations techniques nationales ou échappe à tout règlement spécifique. Les fabricants de biens travaillent selon des normes communes acceptées par l'ensemble des États membres. Quant à l'harmonisation des réglementations, elle empêche les États d'imposer des règles supplémentaires aux normes communes européennes pour que les biens soient commercialisés dans leur pays.¹⁰

2.2.3. Marquage CE

Le marquage CE indique qu'un produit est conforme à la législation de l'UE et permet ainsi la libre circulation des produits sur le marché européen.



En apposant ce marquage, le fabricant déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit est conforme à l'ensemble des exigences légales relatives au

⁹ KUBEČKOVÁ, Magdaléna, DRASTÍKOVÁ, Jana. *Bariéry podnikání na vnitřním trhu EU aneb Jak zdolat všechny překážky*. 1. vyd. Ostrava: VŠB-TUO, 2008. 108 s. ISBN 978-80-248-1903-7.

¹⁰ URBAN, Luděk. *Evropský vnitřní trh a příprava České republiky na začlenění*. Vyd. 1. Praha: Linde, 2002. 247 p. ISBN 80-7201-342-4.

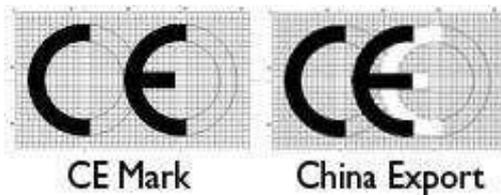
marquage CE, et qu'il peut donc être vendu dans tout l'Espace économique européen¹¹. Cela s'applique également aux produits vendus dans l'EEE mais fabriqués dans d'autres pays.

Cependant, tous les produits ne doivent pas porter le marquage CE: seules sont concernées les catégories de produits définies dans les directives européennes relatives au marquage CE.¹²

Le marquage CE n'indique pas qu'un produit a été fabriqué dans l'EEE, mais seulement qu'il a fait l'objet de tests avant d'être commercialisé. Ca veut dire, que les produits des pays tiers peuvent obtenir ce marquage.

Certains producteurs chinois utilisent un logo très semblable, qui peut induire les consommateurs européens en erreur. Une seule différence entre les deux logos est la distance entre les lettres.

Image n°1 : Différence insignifiante de désignation des produits européens et chinois



Source : Quality Inspection Tips <http://www.qualityinspection.org/chinese-manufacturers-certificates/>

Les fabricants – ceux établis au sein de l'UE comme ceux hors UE – savent qu'ils peuvent produire leurs biens en suivant une spécification technique unique et les vendre dans l'ensemble de l'UE. Bien sûr, l'aspect extérieur des produits et les impératifs linguistiques peuvent varier d'un pays à l'autre, mais cela peut être surmonté sans grande difficulté.

Pour les consommateurs, il existe encore un certain nombre d'obstacles qui peuvent décourager l'achat à l'étranger, comme, par exemple l'impossibilité de faire appliquer la garantie ou l'absence d'informations dans leur langue maternelle. Avec le développement de l'e-commerce, les consommateurs peuvent profiter plus largement de la possibilité d'acheter des biens à des vendeurs établis n'importe où.

¹¹ l'EEE réunissant les 27 États membres de l'UE et les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), soit l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein

¹² Commission européenne. DG Entreprises et industrie: *Marquage CE*
http://ec.europa.eu/enterprise/policies/single-market-goods/cemarking/about-ce-marking/index_fr.htm

2.3. Marché unique des services

Les services sont cruciaux pour l'économie européenne. Ils représentent près de 70 % du PIB de l'UE et, par conséquent, bien plus d'emplois que l'industrie. On estime que 96 % des nouveaux emplois sont créés dans le secteur des services.¹³ Contrairement aux biens, qui peuvent être produits n'importe où, de nombreux services utilisés par les consommateurs et les entreprises doivent être fournis sur place. Pour cette raison, l'ouverture du marché des services à la concurrence des autres pays a progressé plus lentement. La Commission s'est efforcée de libéraliser les services en suivant une approche sectorielle.

Selon la législation européenne, le service est **une activité économique temporaire et payée**. Pour pouvoir parler de la libre circulation, le service doit **dépasser un front national**.¹⁴ Il y existe trois possibilités pour remplir cette condition:

- un fournisseur se déplace au destinataire du service (ex. constructeur des maisons);
- un destinataire se déplace au fournisseur du service (ex. une visite de coiffeur);
- un fournisseur et un destinataire se déplacent au pays tier (ex. un avocat belge défend un accusé français en République Tchèque)

Les services sont consommés dans le même temps nécessaire pour les produire. Pour cette raison, ils sont considérés comme **n'étant pas** « stockables ».

Nous pouvons diviser les services en quatre groupes:¹⁵

- a) des activités industrielles
- b) des activités commerciales
- c) des activités artisanales
- d) des activités dans la domaine des professions libérales (des architectes, avocats, médecins, notaires, etc.)

¹³ EU4Journalistes: *La libre circulation des services*,
<http://www.eu4journalists.eu/index.php/dossiers/french/C44/49/>

¹⁴ Traité sur le fonctionnement de l'UE, article 57

¹⁵ Kolektiv autorů. *Podnikání bez bariér, identifikace přetrvávajících překážek na vnitřním trhu EU*,
Hospodářská komora ČR, 2008.

Si un service n'est pas autorisé dans un pays membre (ex. prostitution, jeu d'argent, etc.), l'UE ne le protège pas et il ne s'agit pas de service au contexte de la libre circulation sur le Marché unique. Il faut toujours s'informer si le service est autorisé ou non.

Pour maintenir le principe du Marché unique, aucune discrimination est possible. Il faut ne pas distinguer entre un fournisseur domestique et un fournisseur des services d'autre pays communautaire. Des exceptions sont données aux services dans les domaines de l'administration publique, de monopole d'État, de l'ordre public et de la santé et sécurité des citoyens.

Les services financiers

L'objectif de la politique européenne dans le secteur des services financiers vise à créer un marché unique européen intégré où les services financiers fonctionnent au delà des frontières et achever ainsi la libre circulation des services et des capitaux. Cette politique s'adresse aux deux dimensions des services financiers : le marché de « gros » (les entreprises et les capitaux) et le marché de « détail » (les consommateurs). Elle englobe aussi l'intégration des systèmes de paiements.

S'agissant des services financiers de détail, les consommateurs investissent dans des produits d'assurances, des fonds de retraite, des prêts, des plans d'épargne, etc. En général, ces derniers n'ont pas besoin d'être fournis sur place, cependant le marché européen reste encore largement fragmenté. Par exemple, un particulier qui veut emprunter pour acheter une maison est largement tributaire des institutions bancaires établies dans l'Etat en question (même s'il peut s'agir de filiales de banques d'un autre pays). S'il est techniquement possible d'obtenir un emprunt dans un autre pays, la plupart des organismes financiers n'aiment pas s'engager dans des opérations où ils ne peuvent pas facilement liquider la garantie qu'ils ont sur le prêt (une maison, par exemple).¹⁶

Schématiquement, si une banque ne peut pas réaliser la transaction dans un système juridique unique, ses coûts – qui seront répercutés sur le client – vont être supérieurs et, par conséquent, risque d'annuler les gains potentiels que l'éventail plus large des choix devait permettre. De

¹⁶ Internal market scoreboard, 02/2013 http://ec.europa.eu/internal_market/score/docs/score26_en.pdf

même, s'agissant des produits d'assurance (assurances pour les voitures, les maisons, assurance vie) et des fonds de retraite, les coûts et les difficultés pour réaliser ces opérations dans un autre pays détournent la plupart des Européens des gains potentiels du Marché unique. En pratique, seuls les plus riches tirent profit de ces avantages.

S'agissant du marché de gros, les progrès ont été plus importants. Il y a eu notamment une consolidation des marchés financiers européens. Il y a eu des changements encore plus importants pour harmoniser les normes comptables, les conditions de capital requises pour les institutions financières et la marche à suivre pour lever des fonds. Dans l'ensemble, les institutions financières rencontrent peu d'obstacles à la réalisation de leurs investissements à travers l'Union. Cela est encore plus vrai depuis l'arrivée de l'euro.

2.3.1. Progrès insuffisant au marché des services

Les principes régissant le Marché intérieur des services sont contenus dans le Traité sur la Communauté européenne. Celui-ci garantit aux entreprises européennes la liberté de s'établir dans d'autres États membres, et la liberté de prêter leurs services sur le territoire d'un autre État membre que celui de leur établissement.¹⁷

Cependant, en dépit de progrès dans quelques secteurs spécifiques de services, le Marché intérieur des services ne fonctionne pas comme il le devrait. Le Conseil européen de Lisbonne rassemblant les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne en mars 2000 a demandé une stratégie appelant à la suppression des barrières pour les services transfrontaliers.

En 2002, la Commission a publié un rapport¹⁸ détaillé sur les obstacles légaux, administratifs et pratiques freinant la libre circulation des services à travers l'Union européenne. Elle estime, dans ses conclusions, qu'après dix ans de fonctionnement du marché intérieur, il existe toujours un énorme fossé entre la vision d'une économie européenne intégrée et la réalité vécue au quotidien par les citoyens et les prestataires de services de l'UE. Elle relève aussi que les barrières aux échanges commerciaux dans ce secteur ont des effets négatifs

¹⁷ Version consolidée du Traité instituant la Communauté européenne, Article 43 http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/htm/C_2002325FR.003301.html

¹⁸ EU4Journalistes: La libre circulation des services
<http://www.eu4journalists.eu/index.php/dossiers/french/C44/49/>

significatifs sur les prix et la qualité des services pour l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des prestataires de service, des entreprises ou des consommateurs.

Les travaux menés par la Commission démontrent clairement que ces barrières ont un impact négatif sérieux sur le coût et la qualité des services. Les petites et moyennes entreprises, en particulier, sont affectées de façon disproportionnée par des exigences administratives et légales complexes. Par conséquent et compte tenu de ces exigences, elles sont davantage découragées que des grandes entreprises de s'engager dans des activités transfrontalières. Etant donné la prééminence des PME dans le marché des services, ceci a clairement constitué un obstacle important au développement du Marché intérieur des services.

A la suite de la publication du rapport et d'autres analyses juridiques, la Commission a présenté en janvier 2004 une proposition de directive relative aux services dans le Marché intérieur. La directive Services¹⁹ a été finalement adoptée par le Parlement européen et le Conseil en décembre 2006 et devait être transposée par les États membres fin 2009. Cette directive vise à éliminer les obstacles aux échanges de services, permettant ainsi le développement des opérations transfrontalières. Sa transposition complète devrait permettre de supprimer des charges administratives inutiles et stimuler de manière significative l'établissement de prestataires de services dans leur État d'origine ou dans les autres États membres. Elle devrait également favoriser sensiblement les prestations transfrontalières de services vers d'autres États membres de l'Union Européenne.

La directive renforce également les droits des destinataires de services, tout particulièrement des consommateurs, et devrait faciliter l'accès à une plus grande gamme de services. Malgré la nécessité de libéraliser rapidement le marché des services, la directive ne comporte pas des services financiers (des banques, valeurs mobilières, crédits, assurance, etc), les services de communication, le transport, les jeux d'argent, les services de santé et l'administration publique.

Selon la Commission, les citoyens de l'UE ne bénéficient pas encore pleinement du Marché unique. Ils ont mentionné les difficultés rencontrées pour enregistrer un véhicule à l'étranger,

¹⁹ La directive sur les services au Marché unique 2006/123/CE

ouvrir un compte bancaire ou faire reconnaître les qualifications professionnelles, en les attribuant à la réticence des Etats membres à mettre en oeuvre rapidement les règles de l'UE. La suppression des obstacles et la relance du Marché unique sont essentielles dans le contextes actuel de crise économique, financière et sociale qui touche l'Europe.

2.4. Liberté de circulation des personnes

Le droit à la libre circulation signifie que tout citoyen européen a le droit de voyager librement et de s'établir où il désire dans les États membres de l'Union européenne à l'intérieur de ce territoire. Les cartes d'identité ou les passeports sont nécessaires pour se déplacer hors de l'État de résidence habituelle, mais aucun visa, permis de travail ou autre document spécifique ne peut être exigé.

Si la Communauté économique européenne se préoccupe d'abord essentiellement de la circulation des travailleurs au sein du marché commun, ce droit s'ouvre progressivement à toutes les catégories de personnes. Aujourd'hui la plupart des citoyens européens sont libres de circuler, de travailler et de s'installer partout dans "l'Espace Schengen".

Si le Traité de Rome a consacré la libre circulation des personnes²⁰, celle-ci concerné au premier titre la population active, parce qu'il est impossible de réaliser un marché commun tant que subsistent des restrictions à la mobilité de la main-d'œuvre. La Communauté met donc en place une législation qui vise notamment à interdire discrimination à l'embauche entre les travailleurs des États membres.

En 1985, l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas décident d'étendre la liberté de circulation à toutes les personnes et de créer entre eux un territoire sans frontières, l'Espace Schengen. Cet accord est suivi en 1990 par la Convention de Schengen qui est entrée en vigueur en 1995.²¹

La Convention de Schengen est le premier accord qui vise à supprimer les contrôles des personnes aux frontières intérieures des pays signataires, à harmoniser les contrôles aux

²⁰ Traité de Rome instituant la Communauté européenne, Article 8 A-B

²¹ FIALA, Petr, PITROVÁ, Markéta. *Evropská Unie*. Vyd. 1. 2003. Brno: Centrum pro studium demokracie a kultury. p. 608. ISBN 80-7325-015-2.

frontières extérieures de la zone et à introduire une politique commune en matière de visas ainsi que d'autres mesures d'accompagnement, telles que la coopération policière et judiciaire. L'espace Schengen regroupe aujourd'hui 22 Etats membres de l'UE, et 3 Etats associés - l'Islande, la Norvège et la Suisse. Le Royaume-Uni et l'Irlande bénéficient d'un statut particulier.²² La situation actuelle est exprimée au tableau suivante :

Tableau n°1: Espace Schengen et une mesure de l'adhésion des États européens

Mesure de l'adhésion	Etats
Pays membres de l'EU avec l'adhésion complète	Belgique, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Allemagne, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Autriche, Grèce, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède
Pays membres de l'EU avec l'adhésion incomplète (coopération au niveau de la justice et de la sécurité, les contrôles des frontières et la politique douanière sont maintenus)	Irlande, Royaume-Uni
Pays hors de l'UE, qui sont membres d'Espace Schengen	Islande, Norvège, Suisse
Membres de l'UE qui n'accomplissent pas des critères pour l'adhésion	Chypre, Roumanie, Bulgarie
Des autres pays sans contrôles des frontières	Monaco, Saint Marin, Vatican
Cas spécifique	Andorre (le citoyen de l'UE peut passer frontière seulement avec son carte d'identité)

Source: Tableau réalisé par l'auteur de mémoire

La suppression des contrôles aux frontières s'est accompagnée d'un ensemble de mesures afin de renforcer la sécurité au sein de l'UE, dans le cadre de "l'espace européen de liberté, sécurité et justice" :

- SIS (Système d'information Schengen) - un fichier commun informatisé qui permet de centraliser les informations, fournies par les autorités policières et judiciaires de chaque pays, sur les personnes recherchées et les objets volés (armes, voitures...).

²² FIALA, Petr, PITROVÁ, Markéta. *Evropská Unie*. Vyd. 1. 2003. Brno: Centrum pro studium demokracie a kultury. p. 607. ISBN 80-7325-015-2.

- Europol - créée en 1994, dans le cadre de la coopération policière et judiciaire, EUROPOL est un office européen de police criminelle intergouvernemental qui vise à améliorer l'efficacité des services compétents des Etats membres et leur coopération.

La législation européenne distingue deux types de droit de libre circulation des citoyens européens²³:

- a) droit d'entrée – les états membres assurent aux citoyens, qui ont leurs cartes d'identité valables (ou passeport), l'entrée libre sur leurs territoires. En plus, chaque membre de la famille a ce droit, bien que il n'est pas le citoyen d'origine de l'UE.
- b) droit de séjour – dans ce cas, il faut distinguer un séjour durant moins ou plus de trois mois.

Un séjour durant moins de trois mois: le citoyen et son membre de la famille (aussi un membre d'origine hors l'UE) peuvent rester librement sur le territoire d'autre pays membre, sans obstacles.

Pour les séjours durant plus de trois mois, les conditions sont plus strictes. Ce droit se rapporte seulement aux citoyens qui sont employés dans le pays accueillant ou sont capables de prouver, que leurs épargnes sont suffisantes pour ne pas être un fardeau de système social dans le pays accueillant. En plus, le pays peut demander un registration et une confirmation d'emploi. Le membre de la famille d'origine hors l'UE va obtenir une carte verte valable pour cinq ans.

La directive 2004/38/CE²⁴ donne des raisons pour dénier l'entrée au citoyen qui souffre une maladie menaçant la santé publique (maladies infectieuses, syphilis, tuberculose, etc.) ou une maladie menaçant la moralité ou la sécurité publique.

S'agissant du travail, l'un des obstacles majeurs à la recherche d'emploi hors de son pays d'origine est la reconnaissance des qualifications. Qu'ils s'agissent de professions nécessitant plusieurs années d'études supérieures ou de métiers qui exigent un apprentissage spécifique, il est souvent difficile de trouver un travail dans un autre pays que celui où l'on a obtenu ses qualifications. Même quand les compétences de base sont semblables, il faut souvent

²³ Directive 2004/38/CE relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, Chapitres III et IV

²⁴ Chapitre VI.

reprendre des formations pour se « requalifier » dans le nouvel État membre. Pour résoudre ce problème, l'UE a mis en place un système de reconnaissance mutuelle des diplômes²⁵, de manière à ce que les personnes qualifiées pour travailler dans un domaine donné dans un État membre puissent exercer la même profession dans n'importe quel autre État membre.

Les travailleurs des nouveaux États membres (à l'exception de Malte et de Chypre) qui ont rejoint l'UE en 2004 ont été soumis à des restrictions en matière de travail dans la plupart des États membres. Ces mesures temporaires sont détaillées dans les traités d'adhésion: durant une période de transition de 7 ans maximum, un permis de travail est nécessaire pour travailler dans les « anciens » États membres. L'Allemagne et l'Autriche sont les deux seuls États membres qui ont bloqué l'accès de leur marché du travail sur la période des sept ans, jusqu'en 2011. Pour les ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie, membres de l'UE depuis 2007, les restrictions au marché du travail sont levées, au plus tard, d'ici janvier 2014.²⁶

2.5. Libre circulation des capitaux

Les mouvements de capitaux d'un État membre à un autre ne sont, en théorie, soumis à aucune restriction. Les investissements peuvent donc être réalisés à travers l'Union sans autorisation préalable des autorités nationales et il n'existe aucune limite aux mouvements de capitaux ou aux échanges de devises. Ces mouvements ont d'ailleurs été facilités par l'introduction de l'euro.

Les gouvernements gardent, bien sûr, la possibilité d'effectuer des vérifications afin d'empêcher une évasion fiscale à grande échelle. De plus, des contrôles stricts ont été mis en place pour surveiller les transactions suspectes pouvant impliquer le blanchiment d'argent de réseaux criminels. Les institutions financières doivent notifier aux autorités publiques de telles transactions.

²⁵ Directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles

²⁶ EurActiv.fr: *La libre circulation des travailleurs dans l'UE 27*. Publié 09/2009

<http://www.euractiv.fr/international/dossier/marche-interieur-entreprisesdossierlibre-circulation-travailleurs-dans-ue-27-000075-385.html#contexte>

2.6. Évolution du marché

La mise en place d'un Marché commun repose sur l'abolition des entraves aux échanges de marchandises, de personnes, de capitaux et de services entre les États membres. Cette démarche répond à des objectifs économiques, mais aussi politiques. Le Marché commun doit en effet permettre aux entreprises de développer plus facilement leurs activités, ce qui engendre des gains économiques mais aussi des bénéfices pour les consommateurs qui disposent d'une plus grande variété de produits à des prix plus compétitifs.

Pour la première fois, le Marché unique a été mentionné au Traité de Rome. Le traité, signé le 25 mars 1957, a institué la Communauté économique européenne et avait *pour mission, par l'établissement d'un marché commun, de créer une Union économique et monétaire et par la mise en oeuvre des politiques et des actions, de promouvoir un développement équilibré des activités économiques, une croissance durable et non inflationniste, un haut degré de convergence des performances économiques, un niveau d'emploi et de protection sociale élevé et la solidarité entre les États membres.*²⁷

Les actions concrètes comportent²⁸ :

- l'élimination, entre les États membres, des droits de douane et des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises, ainsi que de toutes autres mesures d'effet équivalent ;
- un marché intérieur caractérisé par l'abolition, entre les États membres, des obstacles à la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux ;
- des mesures relatives à l'entrée et à la circulation des personnes dans le marché intérieur ;
- un régime assurant que la concurrence n'est pas faussée dans le marché intérieur ;

Depuis 1968, la Communauté a été fondée sur une union douanière qui s'étendait à l'ensemble des échanges de marchandises et qui comportait l'interdiction, entre les États membres, des droits de douane à l'importation et à l'exportation et de toutes taxes d'effet équivalent.

²⁷ Traité de Rome instituant la Communauté européenne, article 2

²⁸ Traité de Rome instituant la Communauté européenne, article 3

Parallèlement, **un tarif douanier commun** est établi à l'égard des pays tiers, ce qui implique la définition d'une politique commerciale commune.

La libéralisation du commerce des marchandises était une première étape dans la réalisation du Marché commun. Si la suppression des droits de douane entre les États membres est effective dès 1968, de nombreuses entraves non tarifaires continuent de porter atteinte aux échanges de marchandises entre États membres tout au long des années 70. Il s'agit des divergences dans les règles techniques, des obligations administratives ou encore les normes sanitaires, dévaluations monétaires, différences de fiscalité indirecte. Bien entendu, des mesures comme les normes sanitaires sont indispensables pour la protection des consommateurs. Mais les administrations et les entreprises nationales ont tendance à en faire une utilisation abusive, à des fins protectionnistes, pour décourager l'importation de produits communautaires.

En 1985, Jacques Delors est devenu la tête de la Commission européenne et il se fixe pour objectif d'achever la réalisation du marché unique avant le 1er janvier 1993. Une année après, l'Acte unique européenne a été signé. L'Acte, qui s'est appuyé sur les recommandations préconisées par la Commission Delors, avait pour objectif d'approfondir le Marché commun – on parle désormais de Marché intérieur – et de redynamiser l'économie européenne en supprimant ces entraves persistantes. Ce traité a généralisé le principe de reconnaissance mutuelle et a facilité la prise de décision communautaire. Ces mesures ont été couronnées de succès puisque depuis le 1er janvier 1993, la libre circulation des marchandises était effective.²⁹

La libre circulation des personnes a été plus délicate à mettre en œuvre. Si cette liberté ne concerne au départ que les travailleurs au début de la Communauté européenne, l'élaboration d'une citoyenneté de l'Union par le Traité de Maastricht d'une part, et l'entrée en vigueur de la Convention de Schengen en 1995 d'autre part, ont permis d'étendre cette liberté à un grand nombre de personnes.

²⁹ 50^e anniversaire du traité de Rome <http://www.traitederome.fr/fr/nc/print/histoire-du-traite-de-rome/l-heritage-du-traite-de-rome/le-marche-commun-fondement-de-l-union-europeenne.html>

La libre circulation des capitaux s'est également heurtée à de nombreuses entraves. Mise en œuvre par une directive en 1988³⁰, celle-ci a été singulièrement facilitée par l'introduction de l'euro en 1999.

Enfin, la libre circulation des services est sans doute celle qui a posé le plus de difficultés. Après avoir identifié un certain nombre d'entraves à la libre circulation des services et à la liberté d'établissement, l'Union européenne s'est dotée en décembre 2006 d'une directive sur les services.

Le Traité de Lisbonne a inclut le marché intérieur parmi les compétences partagées entre l'Union et les États membres.³¹ Il n'y a que l'union douanière et les règles de concurrence qui relèvent de la compétence exclusive de l'Union. Face à l'essoufflement de la stratégie de Lisbonne - destinée à faire de l'UE l'économie la plus compétitive du monde, d'influents observateurs ont souligné la nécessité d'achever le marché intérieur pour donner un coup de fouet à l'économie européenne. Mais la volonté politique de mener à bien les réformes indispensables semble faire défaut, peu d'hommes politiques étant prêts à défendre des réformes qui sont perçues comme ayant un impact négatif sur l'emploi.

³⁰ Directive 88/361/CEE

³¹ Toute l'Europe: *Marché unique, entreprises*. <http://www.touteurope.eu/fr/actions/economie/marche-unique-entreprises/presentation/le-marche-interieur.html>

3. Vingt-trois ans de fonctionnement du Marché unique et son impact sur les pays membres

Avant 1992, beaucoup croyaient que le Marché intérieur allait se transformer en une « forteresse Europe », installant des barrières protectionnistes et commerçant uniquement avec elle-même.

En réalité, au cours des dix dernières années, les importations extra-communautaires de l'Union ont crû de façon continue, ce qui indique clairement que le Marché communautaire est de plus en plus ouvert et que l'existence d'un système unique rend l'accès à ce marché plus facile pour les entreprises des pays tiers.

Au cours des vingt années écoulées, le Marché intérieur s'est développé et consolidé. Il s'est étendu à de nouveaux secteurs comme le transport aérien, les télécommunications, l'énergie et les services financiers, tous secteurs qui sont essentiels pour la compétitivité d'une économie dans son ensemble. La protection des consommateurs et de l'environnement a été sensiblement améliorée.

3.1. Commerce intra/extra - communautaire

Il fut un temps où exporter à l'étranger était synonyme d'inextricables formalités administratives. Les entreprises devaient remplir dix séries différentes de formulaire pour exporter vers dix États membres différents. Il est un fait que avec l'introduction du « Document administratif unique » en 1988, un grand pas en avant avait été réalisé. L'existence d'un formulaire unique pour pouvoir exporter vers tous les États membres avait assurément réduit les coûts. Mais cela signifiait encore qu'entre 80 et 100 millions de formulaires douaniers devaient être complétés chaque année.³²

À la fin des années 80, le rapport Cecchini estimait qu'un camion devant parcourir 1 200 km à l'intérieur d'un même État membre pouvait accomplir le voyage en 36 heures. Si ce camion devait toutefois franchir deux frontières, le temps de trajet passait à 58 heures! Le rapport estimait également qu'en cas d'abolition des frontières, les entreprises économiseraient

³² *Le Marché intérieur – Dix ans sans frontières.*

http://ec.europa.eu/internal_market/top_layer/historical_overview/docs/workingdoc_fr.pdf

8 milliards d'euros par an et les gouvernements 1 milliard d'euros.³³ Les gros perdants étaient naturellement les consommateurs qui devaient payer plus pour des marchandises produites dans d'autres États membres. Le 1er janvier 1993, les barrières physiques aux frontières ont disparu quasiment d'un coup pour les marchandises. Des millions de documents douaniers n'ont plus eu de raison d'être. Les échanges commerciaux en Europe sont immédiatement devenus bien plus faciles, les délais de livraison étant raccourcis et les coûts réduits.

Un transporteur routier de n'importe quel État membre peut aujourd'hui transporter des marchandises entre deux destinations situées n'importe où dans l'Union, à la condition qu'il possède une autorisation communautaire et respecte les conditions d'admission à la profession de transporteur routier qui ont été renforcées et harmonisées au niveau communautaire. Avant 1992, les camions devaient souvent revenir à vide lorsqu'ils faisaient des livraisons à l'étranger, non en raison d'un manque de cargaison mais simplement parce que le transporteur ne détenait pas le « bon » document.

Heureusement les échanges au sein de l'Union européenne sont devenus beaucoup plus faciles. L'absence de bureaucratie aux frontières a permis de raccourcir les délais de livraison et de réduire les coûts. Avant l'abolition des frontières, le système fiscal à lui seul imposait de remplir quelque 60 millions de déclarations en douane chaque année. Cette contrainte n'existe plus aujourd'hui.

L'avantage est que les nouveaux marchés à l'exportation se sont ouverts pour des petites et moyennes entreprises (PME) qui, dans le passé, ne pouvaient pas exporter en raison des coûts et des difficultés que cela représentait.

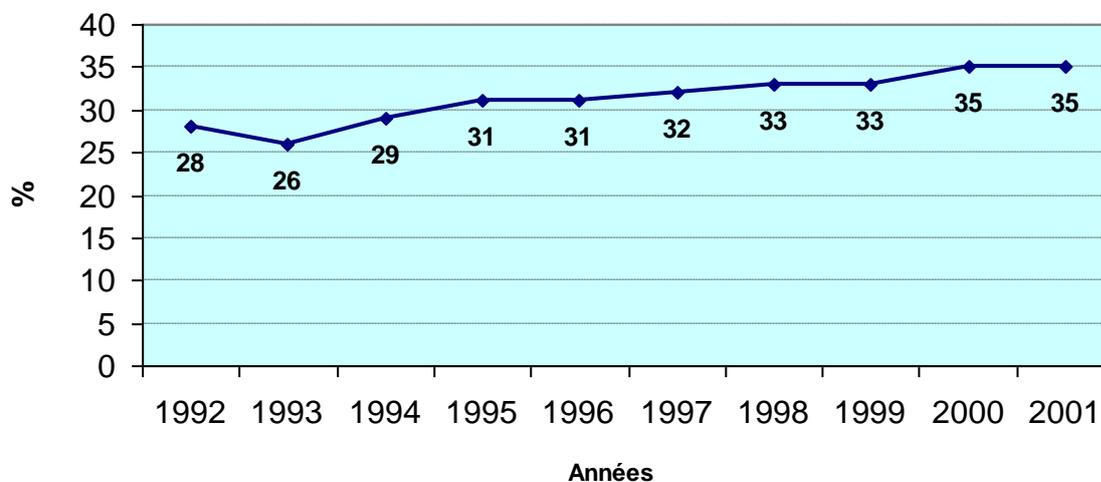
En plus, le principe de la reconnaissance mutuelle permet aux entreprises, dans la plupart des cas, d'opérer partout dans l'Union si elles satisfont aux règles en vigueur dans leur État membre d'origine.

³³ *Le Marché intérieur – Dix ans sans frontières.*

http://ec.europa.eu/internal_market/top_layer/historical_overview/docs/workingdoc_fr.pdf

La graphique suivante montre l'évolution des échanges entre l'UE et les pays tiers. On voit que les échanges transfrontaliers ont augmentés dans les premières années de fonctionnement du marché unique.

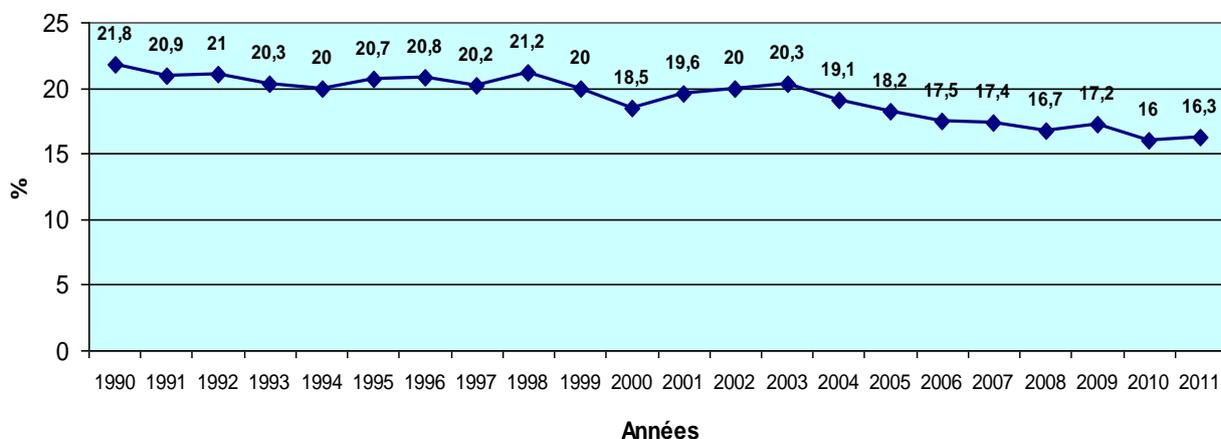
Graphique n°1: Croissance des échanges transfrontaliers dans les premières années de fonctionnement (en % du PIB)



Source: Eurostat, commerce intra-EU en pourcentage du PIB. Graphique réalisée par l'auteur du mémoire.

Nous pouvons croire, que le Marché intérieur a contribué à la croissance du pourcentage obtenu sur le commerce mondial. En 1993, l'Union européenne a obtenu 20,3 % de commerce mondial, en 1995, 20,7 % et en 1998 21,2 %.

Graphique n°2: Évolution du pourcentage obtenu sur le marché mondial



Source: Eurostat, online data. Graphique réalisée par l'auteur du mémoire.

Mais il faut se toujours rendre compte que l'UE forme un complexe ultrasensible sur la situation au marché mondial. La croissance de prix de pétrole, une récession aux Etats-Unis

ou une augmentation du chômage en France influence toute l'Union. L'inconstance de l'économique européenne est mis au tableau suivant.

Tableau n°2: Croissance de PIB réel entre 2001 et 2010 (en %)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyen entre 2001 et 2010
UE 27	2	1,2	1,3	2,5	2	3,3	3	0,5	-4,3	1,8	1,3
Zone d'euro	1,9	0,9	0,8	2,2	1,7	3,1	2,8	0,4	-4,2	1,8	1,1
République tchèque	2,5	1,9	3,6	4,5	6,3	6,8	6,1	2,5	-4,1	2,3	3,2
France	1,8	0,9	0,9	2,5	1,8	2,5	2,3	-0,1	-2,7	1,5	1,1

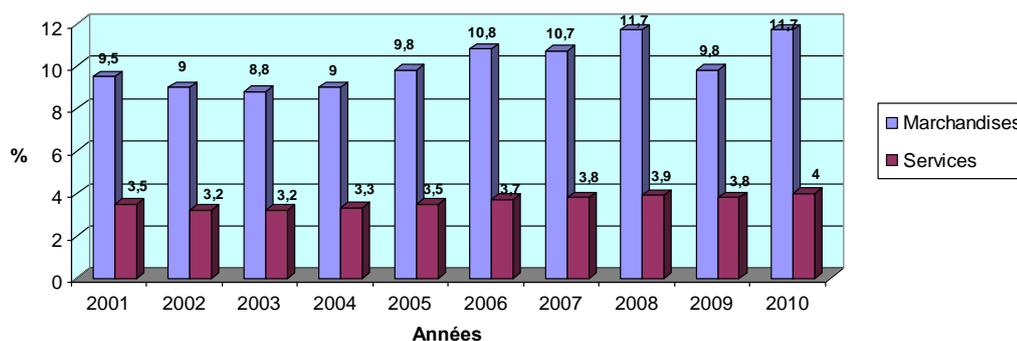
Source: Eurostat, online data. Tableau réalisé par l'auteur du mémoire.

À long terme, les produits principaux exportés sont des machines, des équipements de transport et des produits chimiques. Les produits les plus souvent importés sont des matériels bruts, des carburants et des denrées alimentaires, boissons et le tabac. Pour les produits importés le bilan de commerce est négatif, ça veut dire que l'Union européenne n'est pas autossuffisante de les fabriquer. Ces produits sont importés surtout des États-Unis, de la Chine et de la Russie.³⁴

Pour pouvoir évaluer le fonctionnement du Marché unique, il faut distinguer la libre circulation des marchandises et la libre circulation des services. Le processus de la libéralisation des marchandises a été plus facile et plus rapide par rapport à la libéralisation des services. La création de l'Espace Schengen a facilité l'échange des produits parmi des États membres et a diminué le coût d'administration et le temps nécessaire pour transporter un produit.

³⁴ European Commission: Europe in figure – Eurostat yearbook 2012 ISBN: 978-92-79-22085-2.

Graphique n°3 :Libéralisation du commerce des marchandises et des services dans l'UE (en % de PIB)



Source: European Commission: Europe in figure – Eurostat yearbook, Graphique réalisée par l’auteur du mémoire.

La libéralisation des services a été, et toujours est, une question très sensible pour beaucoup des états membres. Les États protègent leurs marché financiers et marchés des capitaux, mais aussi le transport ou la télécommunication. Selon des gouvernements nationaux, tous les services mentionnés sont clés pour la sécurité et la stabilité des pays. C'est pourquoi la Commission européenne apprécie chaque pas fait dans ce domaine. La graphique ci-dessous montre la différence en évolution de libéralisation des services et des marchandises.

La volume des services échangée représente presque un tiers de volume des marchandises.

3.1.1. Échange international en France

L'économie française est principalement une économie de service: en 2005, le secteur tertiaire occupait 71,8 % de la population active, tandis que le secteur primaire (agriculture, pêche...) n'en représentait plus que 3,8 %, et le secteur secondaire (essentiellement l'industrie) 24,3 %.³⁵ La consommation est la principale composante de la croissance en France. Ce modèle de croissance est différent de celui de l'Allemagne et de la Chine qui ont des modèles tirés par les exportations.

Bien que la France soit présentée comme un pays relativement ouvert (en 2010, plus de 25 % du PIB était exporté)³⁶ aux échanges commerciaux internationaux, l'influence de gouvernement sur l'économie reste forte.

³⁵ CIA. The World factbook. 01/2013. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/fr.html>

³⁶ World Bank, online indicators

Les exportations augmentent toujours, en raison de la forte hausse de la consommation mondiale, mais moins vite que les importations. Toutefois, depuis 2003, la France exporte moins de biens et services qu'elle n'en importe: la balance commerciale est donc déficitaire. En 2010, le déficit pour la balance des biens était de 64,28 milliards d'euros.³⁷ La graphique suivante montre l'évolution des exportations et importations françaises depuis 2003.

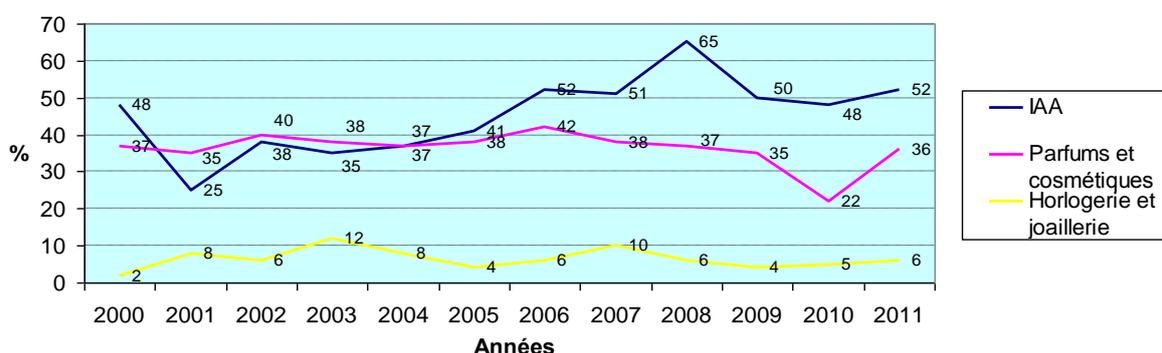
Tableau n°3: Pourcentage de l'exportation et l'importation en France

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
UE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Exportation	13,3	13,0	12,9	11,7	11,3	11,5	11,9	11,4	10,7	10,8
Importation	11,2	11,2	11,1	9,7	9,7	9,8	10,0	9,5	9,8	9,6

Source: Eurostat, online data. Tableau réalisé par l'auteur du mémoire.

La France est l'un des pays européens qui est spécialisé sur la production et exportation de produits de luxe ou de haute de gamme. Il s'agit notamment des vins et des spiritueux, qui représentent plus de la moitié de ses ventes de biens haut de gamme. Les parfums et cosmétiques, l'habillement et les bijoux constituent ses autres points forts. Les marques comme Jean-Paul Gautier, Luis Vuitton ou L'Oréal représentent savoir-faire, renommée de la marque, prestige et reconnaissance sociale.

Graphique n°4 : Évolution des parts de marché de la France pour ses produits haut de gamme exportés (en %)



Source: chiffre du Commerce Extérieur, année 2012 sur <http://lekiosque.finances.gouv.fr>
Graphique réalisée par l'auteur du mémoire

De fait, le premier pilier de la spécialisation française à l'exportation repose sur les *produits des IAA* (industries agro-alimentaires), principalement les vins et spiritueux (champagne, cognac, vin). Les ventes des IAA sont particulièrement dynamiques, malgré la crise de 2009.

³⁷ European Commission: Europe in figure – Eurostat yearbook 2012 ISBN: 978-92-79-22085-2.

La France est le premier exportateur mondial de produits haut de gamme des IAA et sa part du marché mondial atteint 52 % en 2011, en nette augmentation depuis 2000.³⁸

Le deuxième pilier de la spécialisation française haut de gamme tient aux *parfums et cosmétiques*, où le contenu en innovation compte autant que le design et les dépenses de publicité. Les ventes de cosmétiques sont un peu moins dynamiques que celle des parfums (+6,3 % en moyenne par an depuis 2000, contre +21,5 % pour les parfums).

Depuis très longtemps, l'Allemagne est à la fois le principal client et le principal fournisseur de la France. Le solde des échanges extérieurs bilatéraux est très négatif avec la Chine et l'Allemagne (respectivement -22,6 et -18,9 milliards d'euros en 2008), tandis que le solde avec l'Espagne ou le Royaume-Uni est positif.³⁹

Les biens principaux exportés sont des machines et équipements de transport, aéronautique, produits plastiques, produits chimiques, produits pharmaceutiques, fer et acier, boissons. Biens principaux importés sont des machines, biens d'équipements, automobiles, pétrole, biens aéronautiques, produits plastiques et chimiques. Les principaux partenaires de la France à l'exportation et l'importation sont l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et l'Espagne. Hors l'UE ce sont les Etats-Unis, la Chine et la Russie.

3.1.2. Échange international de la République tchèque

La République tchèque présente, après la Slovaquie, la deuxième économie plus stable et plus prospère des pays post-communistes. La base est l'industrie et les services, qui représentent 60 % d'économie. L'agriculture et la production primaire sont faibles – moins de 5 % de la population travaille à l'agriculture, par exemple en Pologne c'est plus de 14 %.⁴⁰ (Source CIA)

L'évolution économique de la République est datée par la création de nouveau Etat en 1993. C'était une époque de l'exploitation du commerce, le commerce international compris, de grande privatisation et de l'augmentation de la demande énorme. Les années suivantes ont été

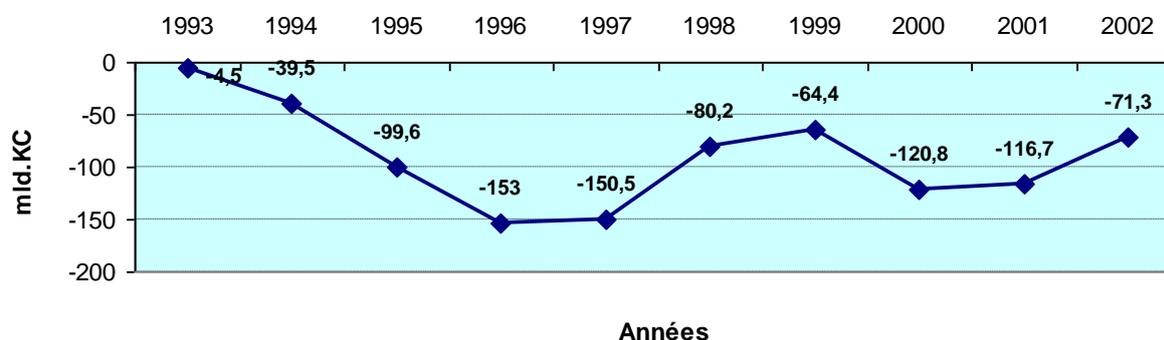
³⁸ chiffre du Commerce Extérieur, année 2012 sur <http://lekiosque.finances.gouv.fr>

³⁹ chiffre du Commerce Extérieur, année 2012 sur <http://lekiosque.finances.gouv.fr>

⁴⁰ CIA. The World factbook. 01/2013. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ez.html>

caractéristiques par le désir d'ouvrir la République tchèque au monde entier et de donner aux consommateurs un grand choix de produits. La faim de la production étrangère a augmenté l'importation et causé le solde négatif jusqu'à 2004.

Graphique n°5 : Solde de commerce en République tchèque entre 1993 et 2002 (en milliards KC)



Source: Bureau de statistique tchèque. Online data. Graphique réalisée par l'auteur du mémoire.

Les fabricants et commerçants ont pris conscience de la position stratégique au centre de l'Europe, avantageuse pour l'accès au marché européen. En plus, la République tchèque est un pays transitaire avec un réseau de transport dense. La graphique suivante montre l'évolution des exportations et importations tchèques depuis 2003.

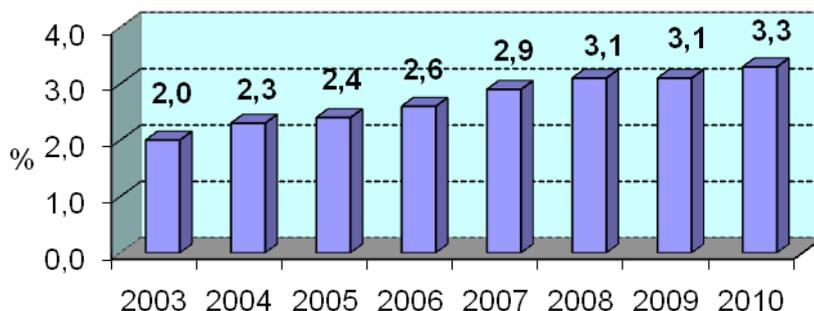
Tableau n° 4 : Pourcentage de l'exportation et l'importation en République tchèque

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
UE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Exportation	0,6	0,7	0,9	0,9	1,1	1,1	1,1	1,2	1,3	1,4
Importation	1,4	1,1	1,0	1,1	1,2	1,4	1,3	1,6	1,6	1,5

Source : Eurostat, online data. Graphique réalisée par l'auteur du mémoire.

À cause de la bureaucratie et des obstacles aux frontières, il'était difficile d'entrer au marché de l'UE. Dans des années quatre-vingt-dix, les 15 pays membres ont profité de l'espace Schengen et des quatre libertés. En 2004, la République tchèque a obtenu le même privilège. L'investissement d'étranger augmente, les régions sont réanimés par des fonds structurels et les citoyens ont possibilité de travailler dans n'importe quel pays membre, les obstacles commerciales sont supprimés. L'importation et l'exportation ont devenu moins coûteuses et plus rapides. Sur le graphique suivante, il est possible de voir l'évolution et l'importance de commerce intra-communautaire pour la République tchèque.

Graphique n° 6 : Pourcentage du commerce international tchèque sur le commerce communautaire total (en %)



Source: European Commission: Europe in figure – Eurostat yearbook, Graphique réalisée par l’auteur du mémoire.

Après l’adhésion de la République tchèque à l’UE, l’augmentation de PIB a accéléré vers 6,8 % en 2006. Il faut mentionner que la tendance similaire est visible chez tous les 10 nouveaux pays membres, qui ont devenu le moteur de la croissance européenne.

Pour pouvoir réussir sur le marché européen il faut réagir sur les besoins de consommateurs. L’économie tchèque a tourné vers l’industrie automobile – les sociétés dominante sont devenues Škoda Auto, Hyundai Motor Manufacturing Czech ou Toyota Peugeot Citroën Automobile Czech – qui ont causé un solde positif depuis 2004. L’industrie chimique et la production des machines et des équipements sont aussi importantes.

Les partenaires principales sont l’Allemagne, la Slovaquie, la Grande-Bretagne, la France et l’Autriche.

Par contre les fournisseurs les plus importants sont surtout des pays hors l’UE comme la Chine, le Japon, la Russie et le Thaïwan.

Sur la graphique suivante nous pouvons voir que l’UE est le partenaire d’affaires le plus important de la République tchèque.

Tableau n° 5 : Part du commerce communautaire sur le commerce international tchèque (en %)

	2010	2011
Exportation	84	83
Importation	63,4	63,8
Chiffres d'affaires	73,9	73,7

Source : CzechTrade . Commerce international de la République tchèque en 2011, Prague 2012. ⁴¹

En 2011, 83 % des produits totaux tchèque ont été exportés vers l'UE et plus de 63 % de la production importée venait de l'Union. Le chiffre d'affaires total a dépassé 73 % de la volume de commerce tchèque.

Pour pouvoir objectivement valoriser la valeur des produits commercés avec l'UE, il faut faire la distinction entre un groupe de l'UE 15 (jusqu'à 2004) et un groupe de l'UE 12.

Tableau n° 6 : Commerce tchèque avec l'UE 12 et l'UE 115 en 2011 (en %)

	Exportation	Importation
UE 15 (jusqu'à 2004)	75,8	74,9
UE 12	24,2	25,1
UE 27 total	100	100

Source : CzechTrade. Commerce international de la République tchèque en 2011, Prague 2012. ⁴²

La valeur de commerce avec l'UE 15 est presque trois fois plus importante que la valeur avec l'UE 12. Ca correspond avec une liste des partenaires mentionnée ci-dessus.

Concernant la structure de produits commercés, il s'agit des machines, des équipements, des matériels brut, des carburats et produits chimiques.

3.2. Problématique de l'immigration dans l'UE

La situation démographique de l'UE est telle que, du fait du vieillissement de la population et de la faible natalité, les marchés de l'emploi nécessiteront la participation de nombreux travailleurs et travailleuses immigrants. En 2010, 23,2 % de la population de l'UE

⁴¹ http://www.czechtrade.cz/d/documents/01/7-infoservis/analyzy-zo-cr/2012/zahr_obchod_za_rok_2011.pdf

⁴² http://www.czechtrade.cz/d/documents/01/7-infoservis/analyzy-zo-cr/2012/zahr_obchod_za_rok_2011.pdf

était âgée de 60 et plus, 55,4 % était âgée entre 20 et 59 ans et 21,4 % était âgée sous 20 ans.⁴³

Selon les prévisions démographiques les plus récentes d'Eurostat, la population en âge de travailler va commencer à décliner après 2012, même si au cours de cette décennie les flux d'immigration sont de 1,5 million de personnes par an. Si ces flux n'augmentent pas durant la prochaine décennie, la population en âge de travailler diminuera de 14 millions.

Avant 2004, les vieux États membres, surtout l'Allemagne, l'Autriche et la France, ont redouté l'augmentation de l'immigration importante après l'ouverture des frontières pour dix (ou bien douze) nouveaux pays membres. Certains pays membres comme l'Allemagne ou l'Autriche ont utilisé une période de transition de sept ans pour protéger leurs marchés de travail contre des immigrants d'Europe d'est. Malgré les craintes, les prédictions n'ont pas été remplies et la migration intra-communautaire a augmenté légèrement.

Malgré cela, l'Union européenne reste la région du monde qui accueille le plus grand nombre d'immigrés et de demandeurs d'asile. Dans un contexte de ralentissement de l'accroissement naturel et de vieillissement de la population, l'immigration est devenue le principal moteur de la croissance démographique dans l'Union.

Les immigrés ont contribué de diverses manières à la croissance économique de leur pays d'accueil, en amenant compétences et talents nouveaux, en aidant à atténuer les pénuries de main d'oeuvre et, en qualité d'entrepreneurs, en créant de nouvelles sociétés et entreprises.

Les entrepreneurs immigrés constituent également une passerelle importante vers les marchés mondiaux et jouent un rôle important dans l'intégration des immigrés au monde du travail, en créant de l'emploi pour eux-mêmes, mais aussi et de plus en plus pour les immigrés.

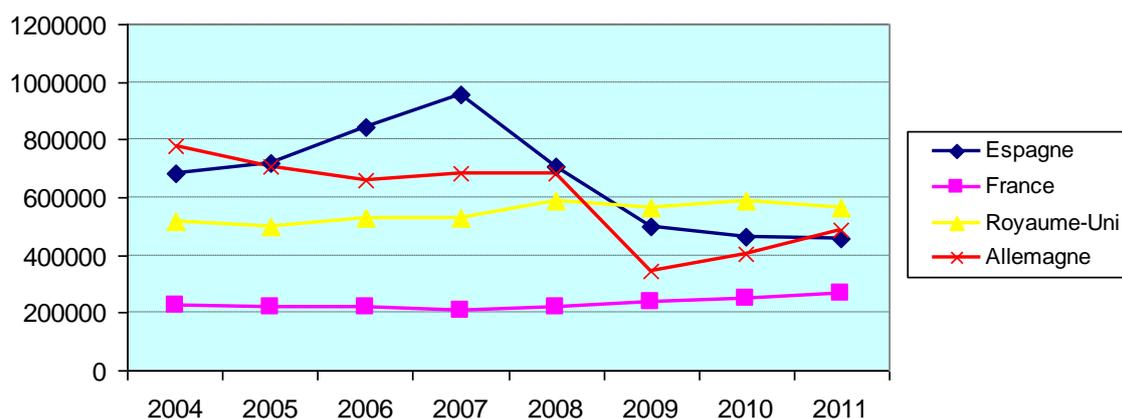
Une autre indication est fournie par des données françaises, révélant qu'en 2009, les immigrés établis en France ont reçu 47,9 milliards d'euros de l'État français (sécurité sociale, logement, éducation, etc.), mais que leur contribution s'élevait à 60,3 milliards d'euros. En d'autres

⁴³ Eurostat.online data

termes, les immigrants ont apporté aux finances publiques un montant net de 12,4 milliards d'euros.⁴⁴

En 2010, il y avait 32,5 millions d'étrangers dans l'UE et ça correspond 6,5 % de la population total de l'Union. La majorité d'eux – 20,2 millions –étaient des citoyens des pays tiers. Plus de 75 % d'étrangers se sont installés au cinq pays membres. Il s'agit de l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Italie et la France.⁴⁵

Graphique n° 7 : Croissance annuelle des immigrants dans des pays choisis entre 2004 et 2011



Source: Eurostat: *Migration et migrant population statistics*.⁴⁶ Graphique réalisée par l'auteur du mémoire.

Les facteurs clés pour choisir le pays membre concrets sont des suivantes: *possibilité de trouver un emploi, la langue, des connection historiques, la proximité géographique et la facilité pour une migration suivante*. La Commission révèle que près de 2,5 millions de premiers titres de séjour ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers en 2010, dont 32,5 % l'ont été pour l'exercice d'activités rémunérées, 30,2 % pour des raisons familiales, 20,6 % pour la poursuite d'études et 17 % pour d'autres motifs divers (protection, séjour sans droit de travailler, etc.).⁴⁷

⁴⁴ Ministère de l'Intérieur: *Rapport statistique annuel sur la migration*. Année de référence 2009.

⁴⁵ Eurostat: *Migration et migrant population statistics*.

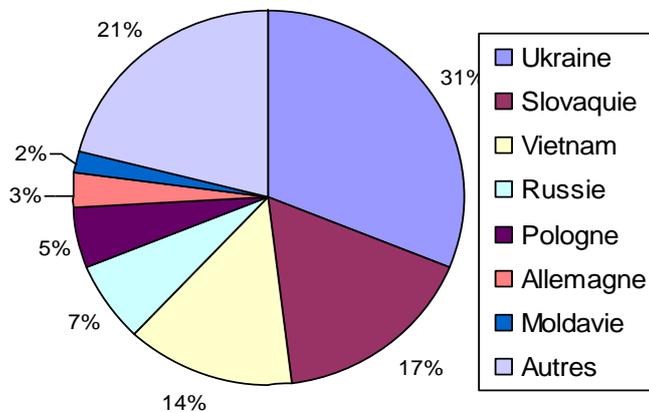
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics

⁴⁶ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics

⁴⁷ Eurostat. *Population and social conditions*. 34/2011. ISSN 1977-0316

Une ventilation par nationalité indique que la plupart des titres de séjour ont été délivrés à des ressortissants US (environ 212 000), indiens (environ 200 000), chinois (environ 172 000), ukrainiens (environ 167 000) et marocains (environ 157 000).⁴⁸

Graphique n° 8: Étrangers selon la nationalité en République tchèque 2011 (en %)

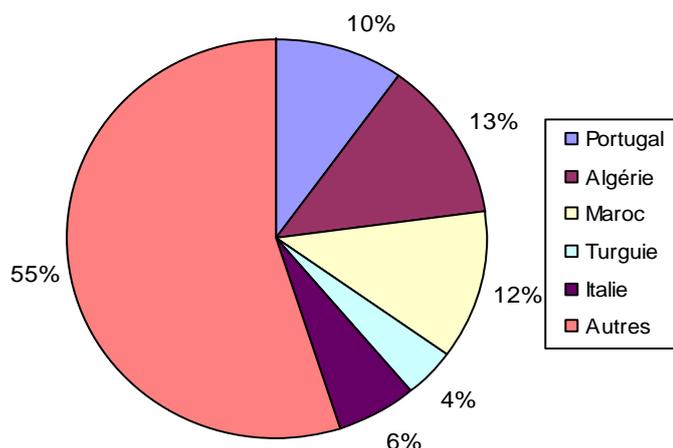


Source : Bureau de statistique tchèque. Graphique réalisée par l'auteur du mémoire.

Les graphiques ci-dessus montre les différences des natalités des immigrants dans pays membres. Par exemple, en République tchèque la plupart des immigrants viennent de l'Europe d'est, de la Russie ou de Vietnam. Par contre, en France la majorité des immigrants sont des Portugais, Algériens ou Marocains (voire annex n°1).

⁴⁸ Réseau universitaire européen: *Portrait de l'immigration dans l'Union européenne : des chiffres et des faits*. 06/2012 <http://www.gdr-elsj.eu/2012/06/22/asile/portrait-de-limmigration-dans-lunion-europeenne-des-chiffres-et-des-faits/>

Graphique n° 9: Étrangers selon la nationalité en France 2011 (en %)



Source : Bureau de statistique tchèque. Graphique réalisée par l'auteur du mémoire.

La plupart 243 000 visas délivrés à l'UE émanaient du bassin Méditerranéen, du Maroc (environ 74 000), d'Algérie (71 000), de Tunisie (environ 29 000) et d'Égypte (environ 23 000). Plus de la moitié des demandes ont été traités par la France (quelque 116 000 demandes) et l'Espagne (environ 44 000 demandes).⁴⁹

3.3. Situation actuelle sur le marché unique

La Commission estime que le Marché unique a créé 2,5 millions d'emplois depuis 1993 et généré plus de 800 milliards d'euros de richesse supplémentaire.⁵⁰ L'ouverture des marchés nationaux de l'Union à la concurrence s'est le plus souvent accompagnée d'une importante, voire spectaculaire, baisse des prix.

Par exemple, les communications téléphoniques coûtent beaucoup moins cher qu'il y a dix ans, le prix des billets d'avion a chuté et les liaisons aériennes se sont multipliées. Beaucoup de particuliers et d'entreprises peuvent maintenant choisir leurs fournisseurs de gaz et

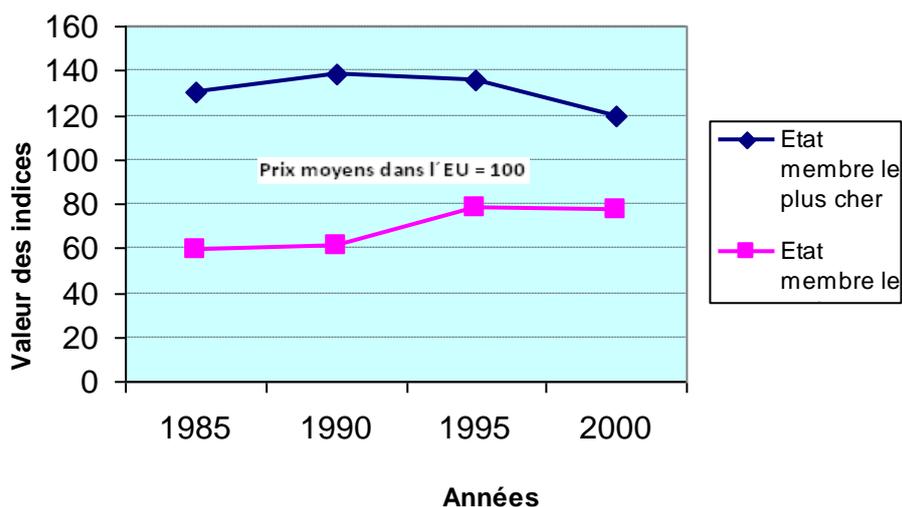
⁴⁹ Réseau universitaire européen: *Portrait de l'immigration dans l'Union européenne : des chiffres et des faits.* 06/2012 <http://www.gdr-elsj.eu/2012/06/22/asile/portrait-de-limmigration-dans-lunion-europeenne-des-chiffres-et-des-faits/>

⁵⁰ Eurostat: *L'Europe en chiffre.* 2009. http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-CD-09-001-02/FR/KS-CD-09-001-02-FR.PDF

d'électricité. En même temps, les consommateurs ont pu bénéficier d'une plus grande diversité de produits.

Les entreprises profitent d'un marché intérieur de 500 millions de consommateurs environ, supérieur en taille à celui des Etats-Unis ou du Japon, ce qui leur permet de réaliser des économies d'échelle et des gains de productivité et contribue à la baisse des prix. L'évolution des prix et leur convergence depuis 1985 est montrée sur la graphique suivante.

Graphique n°10: Convergence des prix vers la moyenne de l'UE



Source: *Le Marché intérieur – Dix ans sans frontières*.⁵¹ Graphique réalisée par l'auteur du mémoire.

Le marché intégré des services financiers, achevé et en cours d'application, permettra de réduire les coûts de l'emprunt pour les entreprises et les consommateurs et proposera aux épargnants un éventail plus large de produits d'investissements. Les frais bancaires pour les virements transfrontaliers ont été réduits.

Vis-à-vis de l'extérieur, le marché unique protège plus efficacement les entreprises contre les pratiques de dumping sauvage, de piratage et de contrefaçon, grâce à la coordination des services spécialisés de l'Union avec les structures douanières et policières nationales.

En outre, de nombreuses entreprises - plus particulièrement des grandes - ont augmenté leur productivité et leur efficacité en réduisant les coûts.

⁵¹ http://ec.europa.eu/internal_market/top_layer/historical_overview/docs/workingdoc_fr.pdf

Par ailleurs, la concurrence accrue sur le Marché intérieur a eu pour effet de réduire les marges brutes et de ce fait, les réductions des coûts ont été répercutées sur les consommateurs et sur les autres entreprises qui achètent leurs composants et leurs matières premières à meilleur prix.

Dans les États membres dans lesquels le marché de l'électricité a été ouvert à la concurrence, les PME bénéficient de tarifs moins élevés. Il est vrai que les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications sont les autoroutes du Marché intérieur, le moteur de la concurrence. Malheureusement, ces secteurs clés n'étaient pas couverts par le Livre blanc de 1985. À l'époque, l'idée qu'ils puissent être ouverts à la concurrence ne trouvait que peu de supporters. Les industries de réseaux n'étaient plus très performantes. Elles étaient dominées, pour la plupart, par des monopoles qui n'étaient aucunement motivés à fournir le meilleur service possible au prix le plus bas possible, sachant que les clients n'avaient pas de choix. Aujourd'hui, l'écart entre les prix de l'électricité en Europe et aux États-Unis s'est rétréci. Les prix du gaz en Europe sont revenus à un niveau identique à celui des États-Unis.

Le segment qui connaît la plus forte croissance est celui des services de téléphonie mobile. Les télécommunications constituent un bon exemple d'un secteur d'activité qui, pour une large part, ne tenait plus compte des desiderata des clients. Dominé par des monopoles publics nationaux gérant souvent parallèlement les services postaux, le secteur offrait des services onéreux et souvent de piètre qualité. En 1999, par exemple, un appel à courte distance entre deux États membres voisins pouvait être trois fois plus cher qu'un appel des États-Unis vers l'Europe.

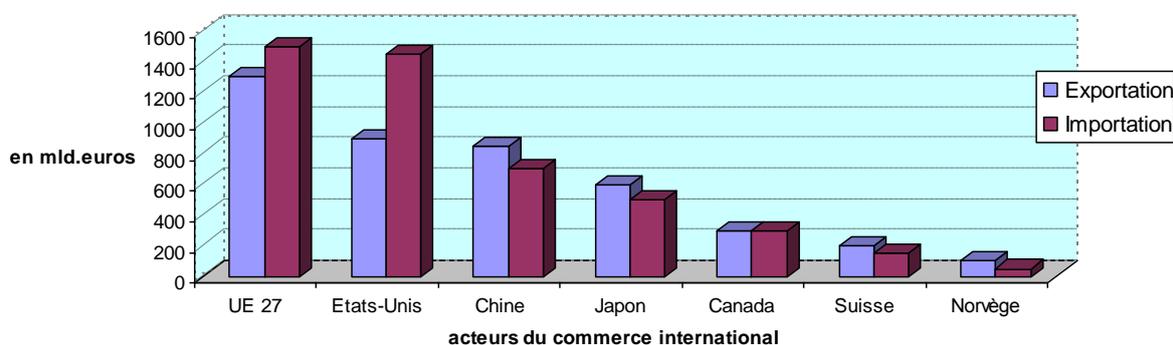
Combinée aux progrès technologiques, la concurrence a également pour effet de faire baisser les prix. Depuis la libéralisation, les tarifs pratiqués par les anciens monopoles nationaux pour les appels nationaux ont été réduits d'environ 50 % en moyenne et ceux des appels internationaux de quelque 40 %. En conséquence, depuis la création du marché unique en 1993, le coût d'un "panier" d'appels nationaux, y compris les frais fixes et la redevance de base, a donc diminué tant pour les entreprises que pour les particuliers. Les entreprises paient en moyenne 30 % de moins pour le même service et les particuliers 16 % de moins.⁵²

⁵² *Le Marché intérieur – Dix ans sans frontières.*

http://ec.europa.eu/internal_market/top_layer/historical_overview/docs/workingdoc_fr.pdf

Il est sans doute que malgré la crise économique permanente, qui influence chaque État membre, l'UE est un acteur vraiment important sur le marché international. La graphique suivante montre la position actuelle de l'Union par rapport au commerce international.

Graphique n°11: Acteurs principaux du commerce international en 2010 (en milliards euros)



Source: European Commission⁵³. Graphique réalisée par l'auteur du mémoire.

L'évolution de la croissance de produit intérieur brut et aussi un indicateur économique intéressante, qui peut nous montre pas seulement comment l'Union réagi sur la crise, mais aussi si les pays payant en euro sont plus sensible sur l'oscillation économique que les pays utilisant leurs monnaies nationales.

Tableau n°7: Croissance du PIB réel entre 2001 et 2010 (en %)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyen entre 2001 et 2010
UE 27	2	1,2	1,3	2,5	2	3,3	3	0,5	-4,3	1,8	1,3
Zone d'euro	1,9	0,9	0,8	2,2	1,7	3,1	2,8	0,4	-4,2	1,8	1,1
République tchèque	2,5	1,9	3,6	4,5	6,3	6,8	6,1	2,5	-4,1	2,3	3,2
France	1,8	0,9	0,9	2,5	1,8	2,5	2,3	-0,1	-2,7	1,5	1,1

Source : European Commission⁵⁴. Graphique réalisée par l'auteur du mémoire.

⁵³ Europe in figure – Eurostat yearbook 2012 ISBN: 978-92-79-22085-2.

⁵⁴ Europe in figure – Eurostat yearbook 2012 ISBN: 978-92-79-22085-2.

3.4. Hypothèses pour un meilleur fonctionnement du Marché unique

Les lignes suivantes présentent aux lecteurs les domaines les plus délicates, qui sont clés pour un bon fonctionnement du Marché unique européen.

La mobilité des citoyens

La situation actuelle du marché du travail, marquée par la crise économique et le vieillissement de la population, est caractérisée par une pénurie de main d'oeuvre et des difficultés pour les employeurs à trouver les employés disposant des compétences requises. Dans ce contexte, les citoyens doivent avoir la possibilité de changer d'emploi rapidement dans un autre État membre. Ils doivent pour cela voir leurs qualifications et leur expérience professionnelle reconnues dans tous les États membres.

Recommandation :

- simplifier les procédures de reconnaissance mutuelle pour les travailleurs mobiles par un système électronique;
- moderniser le cadre législatif ;
- réexaminer le champ des professions réglementées – sélectionner les professions où la réglementation est nécessaire;
- renforcer la confiance et la coopération entre les États membres.
- encourager la mobilité des professionnels par la création d'une carte professionnelle.

Les droits de propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle est tout aussi importante que les matières premières ou la base industrielle : entre 45 et 75 % des ressources des grandes entreprises sont liées à leurs droits de propriété intellectuelle. Les industries qui en font une utilisation intensive ont un rôle stratégique pour la croissance durable des économies. En plus le piratage et la contrefaçon représentent un coût annuel pour les entreprises européennes qui est estimé à 250 milliards d'euros.⁵⁵

⁵⁵ Commission européenne: "Ensemble pour une nouvelle croissance" <http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=cs&ihmlang=cs&lng1=cs,fr&lng2=bg,cs,da,de,el,en,es,et,fi,fr,hu,it,lt,lv,mt,nl,pl,pt,ro,sk,sl,sv,&val=570639:cs>

Recommandation :

- encourager les investissements par la protection des droits de la propriété intellectuelle dans le développement de produits et de services innovants, en assurant un juste retour sur investissement ;
- renforcer la lutte contre le piratage et la contrefaçon par la coopération plus intensive entre Europol et les Bureaux économiques nationaux.

Les consommateurs, acteurs du marché unique

L'objectif est de renforcer la confiance des consommateurs dans le marché unique.

Recommandations :

- assurer les consommateurs que les marchandises qu'ils achètent soient fiables, indépendamment du lieu de production , ex. par une campagne publicitaire comparative ;
- réviser la Directive sur la sécurité générale des produits⁵⁶ - ajouter des nouvelles connaissances.

Les Services

L'objectif est de réviser la législation sur le système européen de normalisation pour l'étendre aux services et rendre les procédures de normalisation plus efficaces, efficientes et inclusive.

Recommandation :

- éviter l'apparition de nouvelles barrières et faciliter le flux transfrontalier des services, surtout pour les services aux entreprises comme la logistique ou la gestion des services de support aux entreprises ("facility management") – proposer une stratégie plus complexe et disponible pour chaque pays ;
- développer la normalisation des services au niveau européen, prenant pleinement en compte les besoins du marché, ex. utiliser l'eurobaromètre pour comprendre, ce que les citoyens et les entreprises vraiment demandent.

⁵⁶ Directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil du décembre 2001 relative à la sécurité générale des produits.

Les réseaux

Une nouvelle politique européenne pour les infrastructures énergétiques est indispensable pour changer la manière de planifier et de développer les réseaux dans l'UE.

Recommandation :

- développer des réseaux plus intelligents afin que l'énergie soit mieux transportée - une nouvelle législation pourrait faciliter la construction d'un réseau unifié et intelligent qui accroît la sécurité d'approvisionnement et l'intégration des marchés, mais aussi l'efficacité énergétique et la consommation des énergies renouvelables.

Le marché unique numérique

L'objectif est d'assurer la reconnaissance mutuelle de l'identification et de l'authentification électroniques à travers l'UE et révision de la Directive sur la signature électronique.

Recommandation :

- permettre une interaction par voie électronique sûre et sans entrave entre entreprises, citoyens et administration publiques, au bénéfice de l'efficacité des services et des marchés publics, de la prestation de services et du commerce électronique, y compris dans leur dimension transfrontalière.

La fiscalité

Les entreprises qui ont plusieurs établissements dans l'Union doivent cumuler les déclarations d'impôts sur les bénéfices et traiter avec plusieurs administrations fiscales.

Recommandation :

- faciliter les rapports entre les entreprises et l'administration fiscale par la mise en place d'un guichet fiscal unique ;
- réviser le système de la TVA afin de définir le régime définitif applicable aux opérations transfrontalières, en particulier, et leurs modalités d'imposition, avec l'objectif de réduire les charges administratives particulières pesant sur ces transactions et sécuriser l'ensemble de la chaîne commerciale, notamment pour les PME – de nos jours chaque pays membre applique le taux de TVA différente (voir annex 2) – une harmonisation peut être efficace.

La cohésion sociale

Dans une économie sociale de marché, un marché des services européen plus unifié suppose de garantir, que les entreprises puissent fournir leurs services plus facilement dans toute l'Union européenne, notamment par le biais du détachement de leurs salariés tout en assurant davantage d'emplois de meilleure qualité et un niveau élevé de protection des travailleurs et de leurs droits sociaux.

Recommandation :

- améliorer l'application du cadre juridique sur le détachement des travailleurs ;
- renforcer les contrôles, et de lutter contre les abus, notamment en ce qui concerne les droits des travailleurs – augmenter le pouvoir des organes de contrôle nationaux.

L'environnement réglementaire des entreprises

L'objectif est de diminuer la bureaucratie de l'UE.

Recommandation :

- simplifier des directives sur les normes comptables en ce qui concerne les obligations d'information financière ;
- diminuer des contraintes administratives, en particulier celles pesant sur les PME – il est possible de réviser le contenu des documents et de lier certains d'eux en un ou évaluer, si toutes les informations données par une entreprise sont indispensables.

Pour bien réaliser ces hypothèses et recommandations, il faut assurer un meilleur dialogue avec l'ensemble de la société civile, un partenariat rapproché avec les différents acteurs, la mise à disposition efficace des informations pour les citoyens et les entreprises et un contrôle de l'application des règles du marché unique plus énergique.

Si l'Union européenne veut bien fonctionner dans les décennies suivantes, il faudra réviser les politiques communes et écouter bien aux besoins des citoyens et des entreprises.

4. Environnement entrepreneurial en République tchèque

Le marché unique européen ne pourrait jamais bien fonctionner sans un environnement entrepreneurial stable et efficace dans les pays membres. La stabilité politique, le niveau de la réglementation, la régulation des entreprises, mais aussi la situation sur le marché du travail, etc. sont énormément importantes pour la performance d'une économie.

L'environnement entrepreneurial en République tchèque est influencé par la situation politique du pays, mais aussi par l'économie mondiale. Ça correspond au fait, que notre pays est ouvert au monde et grâce à sa position géographique au centre d'Europe, il est considéré comme un pays transitaire. Il faut percevoir ces deux aspects en commun pour bien comprendre la situation entrepreneuriale. Par exemple, le gouvernement tchèque dispose des programmes pour améliorer l'environnement entrepreneurial ou pour intensifier les actions d'exportation des produits tchèques mais par contre, elle pose la taxe de pétrole assez haut, qui a pour effet la diminution du nombre des camions passant la République ou la diminution des recettes des stations de services.

Il y a plusieurs possibilités pour évaluer l'environnement entrepreneurial du pays, mais pour le besoin de ce travail, l'analyse PESTEL est optimale. C'est un outil de stratégie utilisé pour analyser le macro-environnement externe dans lequel une société opère. Les facteurs PESTEL jouent un rôle important dans les opportunités de création de valeur d'une stratégie.

Cependant, ils sont habituellement en dehors du contrôle de l'entreprise et doivent normalement être considérés en tant que menaces ou opportunités. A l'origine, l'analyse PESTEL est un acronyme pour les facteurs : Politique, Économique, Social, Technologique, Ethique et Légal. L'analyse suivante nous permet de présenter la situation en République tchèque.

Tableau n°7 : Analyse PESTEL pour la République tchèque

Politique	<p>stabilité politique faible</p> <p>politique fiscale changeante</p> <p>régulation d'entreprise haute</p> <p>administration publique insuffisante</p> <p>relations internationales et avec l'UE (influencées par l'ancien président V.Klaus)</p> <p>loi d'application des contrats insuffisante</p> <p>loi sur l'emploi insuffisante</p> <p>niveau des obstacles commerciaux faible</p> <p>réglementation de sécurité forte</p> <p>protection des consommateurs forte</p>
Économique ⁵⁷	<p>croissance économique insatisfaisante (1,7 % en 2011, mais -1,2 en 2012)</p> <p>étape de cycle économique - récession</p> <p>taux d'intérêt et la politique monétaire stable</p> <p>taux du chômage élevé (9,4 % en 2012)</p> <p>taux de change favorable</p> <p>taux d'inflation stable (3,3 % en 2012)</p> <p>confiance du consommateur faible</p> <p>consommations - tournure vers les produits en promotion</p>
Social	<p>répartition des revenus inégale</p> <p>salaire moyenne faible (en comparaison des prix)</p> <p>mobilité du travail faible</p> <p>niveau d'éducation et de la qualification satisfaisant</p> <p>protection de l'environnement satisfaisante</p>
Technologique	<p>dépense gouvernementale en matière de recherche satisfaisante (1,53 % du PIB en 2009)</p> <p>nouvelles inventions et développement forte</p> <p>taux de transfert de technologie satisfaisante</p> <p>niveau d'utilisation d'Internet et des technologies mobiles forte</p>
Ethique	<p>éthique du travail (attitudes des employeurs souvent incorrecte)</p> <p>loyalisme des employés insuffisante (conséquence des salaires basses et de la protection sociale faible)</p>

⁵⁷ Bureau de statistique tchèque, online data

	corruption élevé
Légal	<p>enforcement de la loi faible</p> <p>enchêvêtrement des droits et inintelligibilité d'interprétation de la loi</p> <p>nécessité de suivre la législation européenne</p> <p>mesure des peines posées insuffisante</p>

Tableau réalisé par l'auteur du mémoire

L'analyse PESTEL répond aux questions, dont les obstacles il faut surmonter pour commencer à entreprendre ou comment planifier la stratégie d'une entreprise, son développement d'activités, de produits et la recherche.

Chaque personne morale ou physique qui veut commencer à entreprendre dans un des États membre de l'Union européenne doit prendre en considération tous les éléments nommés dans analyse PESTEL mentionnée ci-dessous.

Pour obtenir des informations détaillées sur l'environnement entrepreneurial en République tchèque, en France, mais aussi dans les autres États membres, nous pouvons utiliser des données publiées dans l'étude « Doing Business 2013⁵⁸ » de la Banque mondiale. Ca nous permette d'évaluer la difficulté de commencer à entreprendre, le niveau d'exécution des contrats, le temps nécessaire pour obtenir un permis de construction, etc.

Le tableau suivant montre la position total des pays par rapport à l'EU- 27 et par rapport à 185 pays évalués, nombre des procédures et des jours nécessaires pour commencer à entreprendre et nombre des documents d'exportation et d'importation demandés.

Tableau n°8 : Évaluation de l'environnement entrepreneurial dans les États membre de l'UE

État	Rang de l'UE 27	Rang (de 185 pays)	N°des procédures pour commencer à entreprendre	N°des jours pour commencer à entreprendre	N° des documents d'exportation	N° des documents d'importation
Danemark	1	5	4	6	4	3
Royaume-Uni	2	7	6	13	4	4
Finlande	3	11	3	14	4	5

⁵⁸ The World Bank: Doing business 2013. *Smarter Regulations for Small and Medium Size Enterprises*. <http://www.doingbusiness.org/~media/GIAWB/Doing%20Business/Documents/Annual-Reports/English/DB13-full-report.pdf>

Suède	4	13	3	16	3	3
Irlande	5	15	4	10	4	4
Allemagne	6	20	9	15	4	5
Estonie	7	21	5	7	3	4
Lettonie	8	25	4	16	5	6
Lituanie	9	27	7	20	5	6
Autriche	10	29	8	25	4	5
Portugal	11	30	5	5	4	5
Pays-Bas	12	31	5	5	4	4
Belgique	13	33	3	4	4	5
France	14	34	5	7	2	2
Slovénie	15	35	2	6	6	8
Chypre	16	36	6	8	5	7
Espagne	17	44	10	28	5	6
Slovaquie	18	46	6	16	6	7
Hongrie	19	54	4	5	6	7
Pologne	20	55	6	32	5	5
Luxembourg	21	56	6	19	5	4
République tchèque	22	65	9	20	4	7
Bulgarie	23	66	4	18	5	6
Romanie	24	72	6	10	5	6
Italie	25	73	6	6	4	4
Grèce	26	78	11	11	5	6
Malte	27	102	11	40	6	7

Source: The World Bank : Doing Business 2013. Le tableau réalisé par l'auteur du mémoire

Dans le tableau ci-dessus, il est évident, que pour commencer à entreprendre, 20 jours sont nécessaires. Pour obtenir un permis de construction, l'entrepreneur a besoin de 120 jours, c'est énorme. En général, la République tchèque est bien évaluée à l'accès aux crédits, grâce au registre de débiteurs disponible. Ils est intéressant, que pour importer des produits, sept documents sont demandés, mais pour les exporter quatre sont suffisants. En total, la République tchèque est placée sur le 22^{ème} position. Donc c'est pire que la Slovaquie ou la Pologne.

Par contre, la France est au milieu du rang, sur 14^{ème} position. Pour exporter et importer des produits, seulement deux documents sont demandés. C'est le moins de l'UE. Pour obtenir un permis de construction, 184 jours sont exigés.

Si nous voyons l'ordre des pays membres, il est bien évident, que il est plus facile d'entreprendre dans les pays scandinaves comme le Danemark, la Suède et la Finlande. La Grèce et la Malte ont reçu la pire l'évaluation.

Dans les années dernières, la République Tchèque a fait des démarches pour améliorer l'environnement économique.

- elle a facilité la procédure de l'enregistrement de la propriété par l'accès online aux fonctionnaires du Bureau cadastral dans leur registre national ;
- le paiement des impôts a accéléré grâce à la possibilité d'utiliser le système électronique pour les entreprises ;
- pour importer et exporter les produits , les entreprises peuvent remettre la déclaration douanière par le système électronique.

L'année 2004 et les années suivantes ont porté aux consommateurs et aux entreprises tchèques beaucoup de changements. Les consommateurs ont pu profiter d'un choix de produits énorme et plus variable, par contre les entrepreneurs, surtout des PME ont dû réévaluer leurs stratégies commerciales pour bien réussir au Marché unique européen. Il été nécessaire de se rendre compte des forces et des faibles et d'essayer d'améliorer la situation de l'entreprise par rapport à une concurrence potentielle venant des 27 États membres.

Les menaces principales pour les entreprises tchèques étaient surtout l'augmentation des concurrents étrangers, la législation européenne et des normes nouvelles, la fuite des travailleurs qualifiés, l'exigence sur la qualité des produits élevée ou l'imitation possible des produits. En revanche, les entreprises peuvent attendre l'expansion du marché pour leurs produits, l'augmentation de la demande, la législation unifiée, la libre circulation des personnes, l'afflux du main-oeuvre de l'Europe d'Est ou la possibilité de recevoir des moyens financiers des fonds européens.

Les entreprises tchèques ont rendu compte qu'elle disposent des forces comprenant les employés bien qualifiés, les produits de bonne qualité satisfaisants les normes européennes et la capacité de fabriquer les produits demandés par le marché. Mais il faut aussi mentionner des faibles importantes comme la connaissance des langues étrangères du management insuffisante, les équipements désuets, les stratégies de marketing faibles ou les connaissances de l'environnement entrepreneurial européen insuffisantes.

De nos jours, il y a à peu près 2 300 000 entrepreneurs⁵⁹ en République tchèque et leur nombre augmente chaque année depuis la création de la république indépendante en 1993. En 1993 il y avait 900 000 entrepreneurs, mais après dix ans, c'est presque le double. Si la tendance continue les années suivantes, chaque quatre Tchèque va entreprendre. Sur le tableau suivant nous pouvons voir, que le nombre des entrepreneurs augmente malgré la crise économique et la récession actuelle.

Tableau n°9: Évolution du nombre des entrepreneurs depuis 1993

	1993	2003	2008	2009	2010
Nombre des entrepreneurs total	889 857	1 962 868	2 112 424	2 173 659	2 205 777
- personnes physiques	794 937	1 726 683	1 826 928	1 868 756	1 889 991
- personnes morales	94 920	23 618	285 496	304 859	315 786
Étrangers	7 292	62 293	77 158	8 775	89 445

Source : Ministère de l'Industrie et du commerce. Tableau réalisé par l'auteur du mémoire.

En 2010, 1 889 991 personnes physiques a entrepris. C'est plus de 21 235 personnes par rapport à l'année 2009. Dans la période de la crise, les gens sont plus stressés par la menace de la perte de travail, les salaires diminuent et ils sont forcé de travailler plus. Il est donc possible, que c'est la crise qui pousser les gens de commencer son propre métier.

Il est intéressant de voir l'évolution du nombre des étrangers, qui ont obtenu des licences de commerce en République tchèque. En 2010, c'étaient 89 445 par rapport à 7 292 en 1993 et 62 293 étrangers en 2003. Nous pouvons supposer, que l'existence du Marché unique européenne a facilité la procédure d'obtention de la licence et que la République tchèque est devenue le pays intéressant pour l'investisseurs étrangers.

Concernant la structure des métiers effectués par des entrepreneurs, il faut mentionner que nous manquons des métiers traditionnels et nous se déplaçons vers des services comme l'assurance, les services bancaires, les services des masseurs, les technologies informatiques etc. C'est sont surtout des petites et micro entreprises qui reprendre les métiers traditionnels, donc c'est pourquoi le gouvernement, mais aussi l'Union européenne s'orientent vers eux.

⁵⁹ 2 293 241 en 2011, Ministère de l'Industrie et du commerce

4.1. Situation des PME tchèques sur le Marché unique

Pour pouvoir bien comprendre la position des PME sur le Marché unique européen et leur importance pour l'économie tchèque, il faut clairement définir la notion « petites et moyennes entreprises ». La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (« PME ») est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

Dans la catégorie des PME, une petite entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.

Dans la catégorie des PME, une micro-entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.⁶⁰

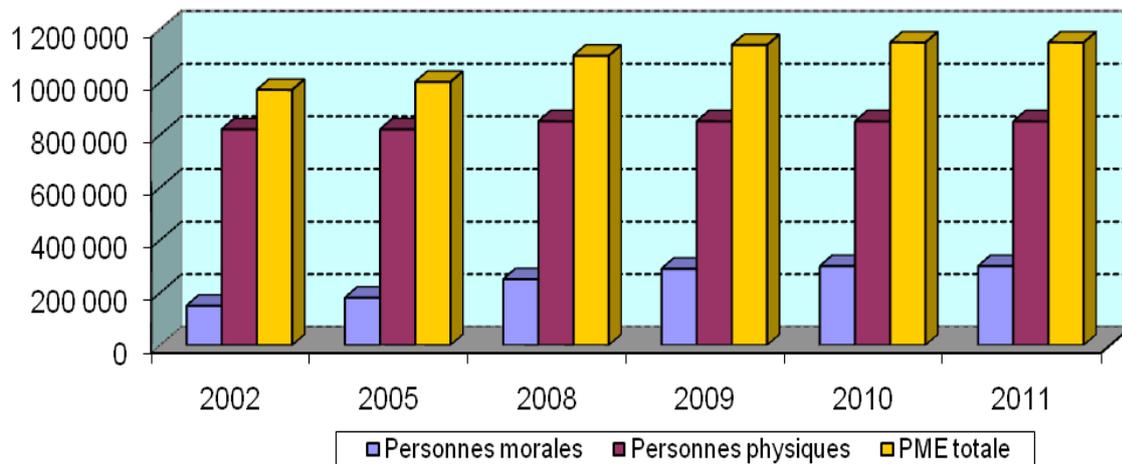
Les PME jouent un rôle décisif dans la création d'emplois et, d'une manière plus générale, représentent un facteur de stabilité sociale et de dynamisme économique. Leur développement peut cependant être limité par les défaillances du marché, ce qui les expose à des difficultés particulières. Il leur est souvent difficile d'avoir accès au capital, au capital-investissement ou aux prêts, étant donné les réticences de certains marchés financiers à prendre des risques et les garanties parfois limitées qu'elles peuvent offrir. La modicité de leurs ressources peut aussi restreindre leurs possibilités d'accès à l'information, notamment en ce qui concerne les nouvelles technologies et les marchés potentiels.

Selon les données du Bureau statistique de la République tchèque, il y avait, en 2011, 1 066 787 personnes morales et physiques avec le nombre des salariés moins de 249, donc 814 897 étaient des personnes physiques et 251 890 des personnes morales. Ca signifie que les PME représentent 99,84 % des entrepreneurs actifs en République tchèque.⁶¹

⁶⁰ Règlement n° 800/2008 de la Commission européenne

⁶¹ Ministère de l'Industrie et du commerce : Zpráva o vývoji malého a středního podnikání a jeho podpořev roce 2011. Prague 2012. 63 p.

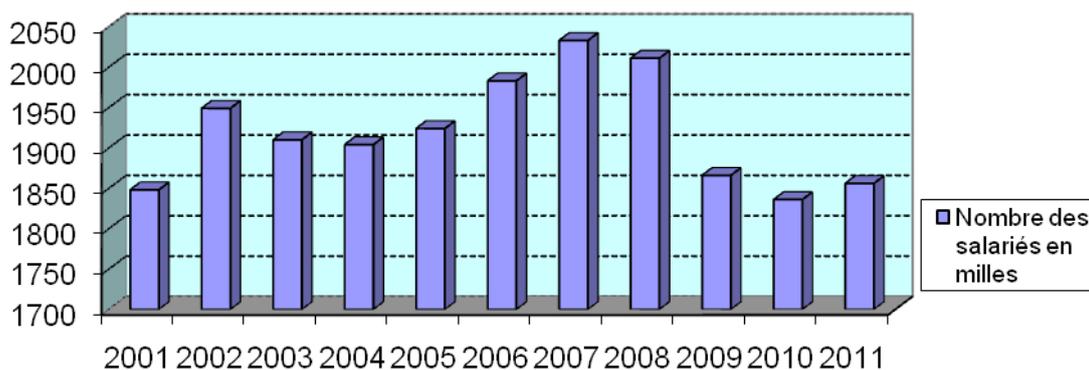
Graphique n° 12 : Évolution du nombre des PME en République tchèque entre 2001 et 2011.



Source : Ministère de l'Industrie et du commerce. ⁶²Graphique réalisée par l'auteur du mémoire.

Concernant l'importance des PME pour l'emploi de la République tchèque, les PME sont des employeurs considérables. En 2011, le nombre total des salariés des PME a augmenté de 1,09 % par rapport à 2010 sur 1 856 000 personnes en total.

Graphique n°13 : Importance des PME pour l'emploi en République tchèque



Source : Ministère de l'Industrie et du commerce. ⁶³ Graphique réalisée par l'auteur du mémoire.

Les PME sont aussi des acteurs importants au commerce international. La valeur des produits exportés s'est élevée à 1 477 952 millions KC en 2011 et la valeur des produits importés s'est élevée à 1 514 541 millions KC.⁶⁴

⁶² Ministère de l'Industrie et du commerce : Zpráva o vývoji malého a středního podnikání a jeho podpořev roce 2011. Prague 2012. 63 p.

⁶³ Ministère de l'Industrie et du commerce : Zpráva o vývoji malého a středního podnikání a jeho podpořev roce 2011. Prague 2012. 63 p.

⁶⁴ Ministère de l'Industrie et du commerce : Zpráva o vývoji malého a středního podnikání a jeho podpořev roce 2011. Prague 2012. 63 p.

4.2. Affaires intra-communautaires et le paiement des taxes

Le paiement des impôts est, comme l'emploi des salariés, en compétence des États membres. Ca veut dire, que il y a 27 systèmes fiscales à l'Union européenne, avec les types des impôts différents et avec leurs taux différents.

Mais l'Union européenne, depuis long temps s'efforce de harmoniser les domaines fiscales des pays membres. Il est bien visible, que la République tchèque ne veut pas renoncer à cette compétence, parce-que elle ne veut pas perdre sa souveraineté fiscale et un instrument important pour influencer la politique fiscale du pays.

Le système fiscal tchèque est formé par la TVA, la taxe de consommation (les taxes énergétiques sont compris), l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des personnes morales, l'impôt sur le bien immobilier, la taxe de circulation, l'impôt sur les donations et l'impôt de succession.

4.2.1. TVA dans le commerce intra-communautaire

Lors de l'instauration du Marché unique au 1^{er} janvier 1993, les contrôles fiscaux par la douane aux frontières intérieures ont été supprimés et un nouveau système de contrôle de la TVA a été mis en place pour les échanges intracommunautaires. Le bénéfice le plus significatif était la réduction de la charge administrative pour les entreprises, ainsi que l'élimination d'environ 60 millions de documents douaniers par an.

Depuis 1993, la directive 92/77/ CEE régule le taux de TVA dans les pays membre, dont le taux fondamental est au minimum 15 % et le taux réduit est au minimum 5 %. En vertu du nouveau système de TVA, les livraisons intracommunautaires de biens sont exonérées de TVA dans l'État membre de départ des biens quand elles sont livrées à un assujetti dans un autre État membre qui s'acquitte de la TVA dans l'État membre d'arrivée des biens. Par conséquent, tout assujetti effectuant de telles livraisons doit pouvoir vérifier rapidement et facilement si ses clients dans un autre État membre sont des assujettis et possèdent un numéro d'identification de TVA valable.

A cet effet, notamment, chaque administration fiscale met à jour une base de données électronique contenant les données d'enregistrement de TVA de ses opérateurs. Ces informations comprennent le numéro d'identification de TVA, la date d'émission, le nom de l'opérateur, l'adresse de l'opérateur et, le cas échéant, la date de fin de validité d'un numéro de TVA.

Un système d'échange d'informations sur la TVA automatisé (V.I.E.S.) a été établi pour le flux de données au-delà des frontières intérieures, ce qui :

- permet aux entreprises d'obtenir une confirmation rapide des numéros de TVA de leurs partenaires commerciaux ;
- permet aux administrations de la TVA de surveiller et contrôler le flux des échanges intracommunautaires afin de détecter toutes sortes d'irrégularités.

L'unité chargée du contrôle des échanges intracommunautaires de chaque État membre, le bureau de liaison central (CLO), a un accès direct via le V.I.E.S. à la base de données d'enregistrement de la TVA des autres États membres.

Mécanisme d'accès national⁶⁵

Les opérateurs menant une enquête pour savoir si un numéro de TVA particulier est valable ou s'il est correctement relié à un nom et/ou à une adresse d'opérateur spécifique, ont accès au système de vérification d'enregistrement de la TVA via leur CLO national, qui leur fournira l'une des réponses suivantes:

- oui, le numéro de TVA est valable
- non, le numéro de TVA n'est pas valable
- oui, le numéro de TVA est relié à un nom/adresse précis
- non, le numéro de TVA n'est pas relié à un nom/adresse précis

Pour des raisons de sécurité et de protection des données, les administrations nationales ne fourniront pas le nom et l'adresse ayant un rapport avec un numéro valable.

⁶⁵ Commission européenne: DG Fiscalité et Union Douanière.
http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/vat/traders/intra_community_supplies/index_fr.htm

Les méthodes employées dans les États membres pour traiter les questions des opérateurs sont sensiblement différentes. Certains ont mis en oeuvre des systèmes en ligne automatiques d'accès des opérateurs aux informations, tandis que d'autres ont des unités administratives qui répondent aux demandes des opérateurs par téléphone, courrier ou fax.

4.2.2. Taxation des entreprises et la TVA en France et en République tchèque

En République tchèque l'impôt sur le revenu des personnes morales est 19 % . Concernant le taux de TVA, le taux fondamental est 21 % et le taux réduit est 15 %.

En France, l'impôt sur le revenu des personnes morales est 33,33 %. En plus, les entreprises doivent payer 3,3 % de ses profits pour des raisons sociales. Le profit des petites entreprises avec les chiffres d'affaires mineur de 7 630 000 € doivent payer le taux de 15 %, mais elles ne sont pas obligé de payer 3,3 % de ses profits pour des raisons sociales.

Concernant la TVA, le taux fondamental est 19,6 % . Le taux réduit est 15 % et il se rapporte aux produits agriculteurs, livres, denrée alimentaire, etc⁶⁶.

A la fin de cette problématique, il faut dire que le système fiscal et le niveau des taxes est un sujet délicat pour chaque pays. Les arguments pour maintenir les systèmes différentes sont surtout que les pays différentes peuvent avoir des priorités économique différents – quelques pays peuvent encourager les entrepreneurs par le taux des impôts bas, des autres pays veulent utiliser le revenu des impôts pour payer une bonne santé publique ou l'enseignement. Le niveau des taxes peut également inciter à faire des achats transfrontaliers. C'est notamment le cas pour les cigarettes et l'alcool. Par exemple, de nombreux Britanniques et Suédois vont en France, pour les premiers, et en Allemagne, pour les seconds, faire des réserves d'alcool parce que la taxation de ces produits y est nettement moindre que chez eux. Ces achats destinés à un « usage personnel » sont autorisés par la législation européenne, mais les autorités des pays à « taxes élevées » tentent souvent de décourager de telles pratiques.

Les défenseurs de la harmonisation affirme, que c'est un moyen pour arrêter la compétition fiscale parmi les États membre et pour simplifier le commerce transfrontalire. En plus, ça

⁶⁶ OECD , Global Property Guide „Taxation in France“

réduit le risque de la double taxation, surtout des personnes entreprenant dans plusieurs pays membres.

4.3. Impact du Marché intérieur sur l'entreprise Oxalis

Oxalis est une société à responsabilité limitée (S. A. R. L.) qui importe et distribue du thé en vrac et du café de plantation. Oxalis offre plus de 400 types du thé. Il s'agit de thé vert, noir, oolong, blanc, du thé de fruits et du thé florissant. Concernant du café, les amateurs peuvent choisir parmi 40 types du café de plantation ou du café aromatisé. De nos jours Oxalis a 22 points de vente, e-shop et 43 franchises.

Oxalis a été créé le 29 juillet 1993 par Petr Zelík. Après ses études il a commencé à travailler pour la société allemand Teekanne. Pendant son travail il a obtenu des expériences et des connaissances nécessaires pour ouvrir sa propre entreprise. Son premier point de vente a été ouvert à Zlín et les premières années étaient très dure. Les Tchèques des années quatre-vingt-dix n'étaient pas prêts d'acheter et consommer du thé et du café de haute qualité. Pour ce raison, il était nécessaire de faire une grande campagne de publicité pour attirer des clients potentiels et pour leur faire voir que du thé, ce n'est pas seulement un sachet de goût faible, mais que ça peut enrichir leur vie quotidienne.

Le premier pas a été fait en 1994 avec l'ouverture de la maison du thé au centre de Zlín. Il s'agissait du succès partiel, mais trop petit pour pouvoir penser de commerce de gros. Petr Zelík se rendu compte, qu'il est mieux d'ouvrir un point de vente à Prague, dans la ville plus riche que le reste de la république et plein des touristes. Le magasin situé près de Chateaux de Prague a été décisif. L'installation du magasin dans le premier centre commercial pragois a été clé. Les visiteurs ont apprécié des boîtes de verre, qui ont intensifié leur perception sensorielle. L'intérêt des consommateurs a rapidement augmenté.

En 1997, deuxième magasin pragois a été ouvert et pour son succès, Petr Zelík a décidé de créer sa propre chaîne de détail. La stratégie d'entreprise approfondie la coopération au niveau de franchises.

A la fin des années quatre-vingt-dix, les employés d'Oxalis ont travaillé sur le know-how concerné le procès d'aromatisation et du mélange du thé. Ce pas est clé pour l'expansion future de l'entreprise.



ČAJ & KÁVA

En 1999, la base de produits est élargi par le café de plantation. Un slogan d'entreprise se forme : « Oxalis – le meilleur du café et du thé », et chaque magasin et produit est marqué par le logo vert.

Ce deux types des produits sont complétés par des accessoires de café et de thé, qui permettent au consommateurs d'acheter tous pour préparer du café ou du thé. Le premier catalogue est créé.

En 2002 Oxalis a loué des grandes dépôts et un atelier de fabrication à Slušovice, 14 km de Zlín. Ça lui a permis de satisfaire des milliers de consommateurs à travers de la République.

De nos jours Oxalis est, avec 83 des salariés, un leader au marché du thé et du café de plantation en République tchèque. Sa propre chaîne de détail comprend 24 magasins et 43 franchises. En plus, les produits d'Oxalis sont exportés dans 36 pays du monde. L'exportation énorme est bien influencée par des produits de qualité par des participations actives aux salons internationales à Sevilla, Vienne, Singapour et dans plusieurs villes allemandes.

Les produits sont exportés surtout au Portugal, à Singapour, aux Pays-Bas et aux Émirats arabes unis.

4.3.1. Gamme des produits d'Oxalis

De nos jours, la gamme des produits d'Oxalis comport plus de 1 600 articles, y compris 400 types de thé. La gamme est élargie par des produits Bio. L'Oxalis dispose de la laboratoire propre pour développer les mélanges de thé et de café unique dans le marché. En plus, Oxalis coopère avec des designers tchèques importants pour dessiner des sachets et des motifs sur les services de thé fabriqués dans les pays asiatiques. C'est pourquoi, le potentiel national et d'exportation augmente.

L'Oxalis se concentre sur 4 sortes des produits différents, mais qui sont, en fait, mutuellement liés. La gamme des produits comporte :

- **Thé en vrac** – divisé par le pays d'origine
 - le Japon – le thé vert (Sencha, Bancha, Genmaicha, etc.)

- la Chine – le thé vert (Big Dragon Pearls, Flag Gun, Green Snail, etc.)
le thé noir (Black Cloud, Golden Jade, Yunne, Pu-erh, etc.)
le thé blanc (Shou Mei, White Yun Cui, etc.)
le thé florissant (manuellement roulé en fleur)
le thé semi-fermenté (Milk Oolong, Ti Kuan Jin, etc.)
- l'Indie – le thé vert (Assam vert, darjeeling vert, Nepal vert, etc.)
le thé noir (Assam, Sikkim Temi, Nilgiri, etc.)
- le Ceylon – le thé vert (Ceylon vert, Sencha de Ceylon)
le thé noir (Adam'view, OP Dimbula, etc.)

Pour satisfaire les consommateurs exigeant, l'Oxalis leur offre le thé rare, donc volume récolté est très petite, mais aussi le thé des plantations peu connues de la Kenya ou de la Tanzanie. Il s'agit souvent des fermes familiales et donc le prix est plus élevée que de celle du thé des fermes automatisées.

- ***Rooibos et Honeybush d'Afrique du Sud*** - des planètes avec le goût mielleux appréciées pour des effets bienfaisants pour la santé.

Oxalis a élargi son offre de produits d'Amérique du Sud par des plantes appelées Lapacho, Vilcacora et Catuaba avec des effets anticancéreux supposés.

- « ***Thé fruitier en vrac*** » le mélange de petits morceaux des fruits secs très populaires ;
- ***Maté en vrac*** – une plante d'Amérique du Sud, utilisée par des Amérindiens pour ses effets stimulants.
- ***Les herbes et des mélanges herbacés*** – destinés comme un traitement naturel et pour le renforcement de la santé ;
- ***Thé en sachet*** – pour attirer des nouveaux clients, Oxalis a commencé à fabriquer le thé en sachet, qui étonnamment est demandé aussi par des clients déjà existants, qui préfèrent une préparation rapide et plus facile.
- ***Café de plantation*** – du Brésil, de la Colombie, du Panamá, du Pérou, de la République dominicaine, de l'Éthiopie, etc.

- **Café aromatisé** – avec arôme du chocolat, des noix, noix de coco, des goûts fruitier. Les cafés aromatisés sont très appréciés parmi les consommateurs tchèques. Le processus de l'aromatisation est évolué et réalisé dans l'atelier de l'entreprise Oxalis.

Tous les sortes de café sont de type Arabica. Le prix comporte le service de moulage à la demande.

- **Les accessoires pour le thé et le café** (des moulins à café, des boîtes, des tasses et des tasanieres, des services à thé)
- **Les gourmandises** – les miels avec des fruits, les sirops herbacés, la vanille ou le cacao.

La gamme des produits d'Oxalis forment une unité complète qui offre aux consommateurs un choix énorme. C'est pourquoi Oxalis devient plus demandé dans la période de Noël comme une place pour acheter des cadeaux complet et de haut qualité.

4.3.2. Analyse SWOT

Pour identifier la situation d'Oxalis sur le marché intérieur par rapport à ses concurrents, mais aussi pour évaluer ses forces et faiblesses, nous utilisons l'analyse SWOT. Le méthode comporte un diagnostic interne, qui identifie les forces et les faiblesses du domaine d'activité stratégique, et un diagnostic externe, qui identifie les opportunités et les menaces présentes dans l'environnement. Celles-ci sont déterminées à l'aide du modèle PESTEL situé ci-dessus.

Forces (d'origin interne)

- les méthodes de vente unique (Oxalis est un seul vendeur du thé, qui utilise les boîtes en verre – la perception du consommateur est plus intensive) ;
- le système propre détaillé de la gestion de qualité ;
- le site officiel clair avec la possibilité d'achat online ;
- l'installation des magasins dans des grandes centres commerciaux ;
- chaque magasin dispose de deux moulins à café de haute qualité (un pour le café de plantation et un pour la café aromatisé)- le service gratuit pour le consommateurs ;
- Oxalis disposent d'une machine unique pour torréfier le café (deux exemplaires en Europe) ;
- la technologie propre pour le mélange de thé ;

- les vendeurs sont aimables et capables de donner des conseils et des informations aux consommateurs.

Faiblesses (d'origine interne)

- le niveau de prix du café et du thé plus élevé que ce dans les grands magasins non-spécialisés ;
- le frais élevé nécessaire pour fabriquer des sachets spéciaux imperméable (voir annex 5) ;
- le niveau de la publicité et de la promotion faible par rapport à ses concurrents principaux (Teekanne et Tchibo).
-

Opportunités (d'origine externe)

- l'augmentation du nombre des consommateurs potentiels par la dégustation du thé et du café gratuitement dans les magasins ;
- l'élargissement de la gamme par des sucreries maison (bisquits de café, des gâteaux de thé, le chocolat avec le thé, etc.) ;
- l'offre des produits Oxalis au cafés régionaux ;
- l'élargissement de la gamme par le « thé » fruitier grillé – très demandés par les consommateurs tchèques.

Menaces (d'origine externe)

- une fuite des consommateurs causée par la récession économique subsisté ;
- le changement des préférences de la clientèle existante vers le thé en sachet, qui est plus rapide et plus simple à préparer – un effet de manière de la vie plus en plus rapide ;
- l'entrée d'une entreprise grande au marché de thé en vrac, qui pourrait baisser le prix et racoler la clientèle d'Oxalis.

4.3.3. Concurrents principaux d'Oxalis

Chaque année, Oxalis vend environ 300 tonnes du thé et du café. En République tchèque, la consommation du thé s'élève de 270 à 280 grammes par personne et par une année. Avec la consommation au dessous de la moyenne, nous sommes rangés dans le même niveau comme les Allemands ou les Belges. Le « thé » le plus populaire est ce des fruits secs, après c'est le thé vert et des herbes.

Concernant le café, en République tchèque la consommation est médiocre par rapport à la consommation dans l'UE. Les consommateurs tchèques préfèrent le café aromatique, amer et fort, sans le goût acide. En moyen, chaque adulte bois une tasse de café par jour et ça correspond avec la consommation annuelle de 2 à 3 kilogrammes par un adulte. Le moyen européen est de 6 à 7 kilogrammes.

Au marché du thé et du café en vrac, l'entreprise d'Oxalis n'a pas une concurrence directe. Mais il faut prendre en considération la concurrence au marché du thé et du café en général, parce-que les consommateurs du thé en sachet et du café instantané et pre-moulu forment une groupe des consommateurs potentiels importante.

En cas du marché du thé, la concurrence principale est représentée par l'entreprise allemande **Teekanne**. Au marché du thé tchèque, Teekanne est le fabricant et le distributeur le plus important. Ses produits sont vendu surtout dans les GMS et ils sont destinés pour un consommateur peu exigeant. La fabrication de Teekanne s'oriente vers « le thé fruitier » et vers les mélanges des herbes. Le thé noir et le thé vert représentent une partie faible de production. Le tableau suivante présent les différences les plus significatives entre les deux entreprises.

Tableau n°10 : Différences concurrentielles entre les entreprises Oxalis et Teekanne

Teekanne	Oxalis
reconnaissance au marché importante	reconnaissance basse (marketing faible, spécialisation)
GMS	points de vente spécialisés
une sorte du thé faible ⁶⁷	une sorte du thé grande ⁶⁸
« thé fruitier » : 19 types	« thé fruitier » : 77 types
herbes: 23 types	herbes: 53 types
Rooibos: 2 types	Rooibos: 40 types
thé noir: 10 types	thé noir: 98 types
thé vert: 9 types	thé vert: 100 types
thé blanc: 3 types	thé blanc: 10 types
prix élevé	prix justifié par rapport à la qualité du thé

Source : pages officielles d'Oxalis et de Teekanne.

Bien que les produits de Teekanne sont destinés plutôt aux consommateurs peu exigeants, en fait le thé en sachet y est plus cher que le même thé en vrac d'Oxalis. Par exemple, le thé noir

⁶⁷ La gamme des produits complète disponible sur la page officielle www.teekanne.cz

⁶⁸ La gamme des produits complète disponible sur la page officielle www.oxalis.cz

de type Earl Grey coût 1 180 KC/ kg⁶⁹ par rapport au thé noir de même type d'Oxalis coûte 840 KC/1 kg.

En plus, nous pouvons supposer que le thé de plantation et non-moulu des sachets est de qualité supérieure. Sur des paquets du thé Teekanne, il n'y a pas une information concrète sur l'origine du thé, par ex. du quelle plantation ou s'il s'agit d'un type ou d'un mélange des plantations différentes.

Au march du café, le concurrent le plus important est l'entreprise allemande **Tchibo**, qui représente une groupe des marques Tchibo, Jihlavanka et Davidoff Café. Tous les marques sont vendues dans le GMS. Jihlavanka rentre la cathégorie de café de qualité faible, destiné pour les consommateur modeste et il est vendu aussi dans les petits magasins locaux.

L'entreprise Tchibo a élargi sa gamme des produits par des accessoires pour le café et le thé (donc Tchibo est devenu le concurrent direct d'Oxalis dans ce domaine), par le vêtement, le linge de lit, le meuble et les machines de café Cafissimo.

Ces derniers temps, Tchibo a crée une stratégie marketing de succès. La combinaison de l'élargissement de la gamme, de la publicité forte et la création de chaîne des cafés dans des centres commerciaux, forme des forces concurrentielles. De nos jours, la marque Tchibo est facilement reconnu par la majorité de la population tchèque. En plus, le café de Tchibo est moins cher que le café d'Oxalis. Le café de Brésil⁷⁰ vendu par Tchibo coûte 342 KC/kg par rapport au café d'Oxalis qui coûte 670 KC/kg⁷¹.

Si nous comparons les café de Brésil d'Oxalis et de Tchibo, il est évident que le café d'Oxalis est deux fois plus cherque ce de Tchibo. Cette constatation se rapport à tous les types de café d'Oxalis. Heureusement, Oxalis peut profiret de la gamme de café plus variée. Oxalis offre 56⁷² types de café (24 de type de plantation et 32 type de café aromatisé). Tchibo offre 20⁷³ types (dont 9 Tchibo, 3 Davidoff Café et 8 Jihlavanka).

⁶⁹ Un paquet de 33 grammes (20 sachet)

⁷⁰ Privat Kaffe Brezil

⁷¹ Café de Brésil, type Santos

⁷² Page officielle www.oxalis.cz

⁷³ Pages officielles www.tchibo.cz et www.jihlavanka.cz

4.3.4. Gestion de qualité

L'entreprise d'Oxalis a bien créé le système de la gestion de qualité, qui comporte six piliers importants :

1. *les contrôles laboratoires* – chaque livraison du thé et du café doit passer par le contrôle dans les laboratoires à Kroměříž et à Prague ;
2. *le contrôle de la santé* des produits de porcelaine et du verre à l'institut d'expérimentation et de la certification à Zlín ;
3. *le système des points critiques HACCP* - le système d'analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise. C'est une méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.
4. *ČSN EN ISO 9001 :2001*
Oxalis a obtenu un certificat de la gestion de qualité ČSN EN ISO 9001 : 2001 grâce à la bonne coordination des activités commerciales de l'entreprise (la gestion d'achat des produits de basse, leur traitement et la vente finale aux consommateurs ;
5. *la gamme des produits BIO* – tous les produits BIO d'Oxalis sont certifiés par l'organisation nationale de contrôle KEZ ;
6. *Total hygiene management* – le programme sanitaire interne assure les conditions d'hygiène rigoureuses.

4.3.5. Processus de l'importation du thé et du café des pays tiers

Depuis 2004, Oxalis peut importer les produits sur la base de la politique commerciale commune, qui est en accord avec le Marché intérieur de l'UE. Ça veut dire que tout produit provenant d'un État non membre de l'UE est frappé de droits à l'entrée sur le territoire de l'UE, mais, par la suite, il n'est plus soumis à aucun autre droit ni contrôle.

L'UE ne produisant pas de thé, elle en importe sans droits de douane ni standards de qualité spécifiques en dehors des réglementations relatives à la sécurité sanitaire des produits

alimentaires et à l'étiquetage. C'est un marché totalement libéralisé. Le tarif de la nation la plus favorisée (NPF) est de 0 %.⁷⁴

La Commission européenne a émis en 2011 une nouvelle réglementation afin d'exercer des contrôles sur les importations de thé en provenance de Chine. Cette réglementation réclame des mesures d'inspection plus strictes, pour l'exportation du thé de la Chine vers l'Europe.

Seules les cargaisons de thé chinois certifiées, bénéficiant de documents d'entrée appropriés peuvent désormais entrer dans l'Union européenne, et être débarquées dans des ports spécialement désignés. De plus, 10% des marchandises devraient être soumises à des examens et des tests effectués sur place, afin de voir si le thé ne contiendrait aucun résidu de pesticides ou d'autres produits. Les réglementations s'appliquent également à la limite de poids des échantillons. Finalement, les importateurs devront eux-même couvrir tous les frais des documents préparés pour les tests, ainsi que leur entrée sur le territoire européen.⁷⁵

Pour le café, les conditions sont similaires. L'UE n'impose aucune restriction douanière au café. Tout le café importé par Oxalis vient des pays tiers sous la préférence tarifaire. Ça veut dire, que le café non-torréfié et torréfié (décaféiné et non-décaféiné) n'est pas soumis au droit de douane.⁷⁶

De nos jours, presque tous les pays tiers exportant le café et le thé appartiennent à la groupe des nations favorisée, dont les marchés sont libéralisés par l'EU. Par cette politique de libre échange, l'Union soutient le développement dans ces pays. En plus, les entreprises européennes ne paient pas les douanes, donc les consommateurs bénéficient du choix beaucoup plus grand et des prix acceptables.

Pour pouvoir transporter le thé et le café des pays tiers, il faut passer la procédure douanière. Tout bien importé ou exporté doit faire l'objet d'une **déclaration en douane** afin de procéder aux vérifications nécessaires et faire payer les droits et les taxes (dédouanement), bien que la valeur du droit est 0 %.

⁷⁴ Thé présenté en emballage immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg.

⁷⁵ CCTV.com: Nouvelle réglementation de l'UE sur l'importation du thé de Chine
<http://fr.cntv.cn/program/journal/20120409/105496.shtml>

⁷⁶ base de données multilingue des tarifs douaniers TARIC

http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/taric/measures.jsp?Taric=0900000000&Lang=fr&GoodsText=&Domain=TARIC&MeasText=&Offset=0&Area=PE&ExpandAll=&LangDescr=cs&SimDate=20130418

Il s'agit de l'acte par lequel une personne manifeste, la volonté d'assigner à une marchandise un régime douanier déterminé. La déclaration doit être déposée dans le bureau de douane où les marchandises ont été ou seront prochainement présentées. En République Tchèque, les déclarations sont déposées dans le Bureau de douane à Prague sur l'adresse suivante :

General Directorate of Customs (Generální ředitelství cel)

Customs Division (Odbor celní)

Budějovická 7 14096 Praha 4

Czech Republic

Pour effectuer une déclaration en douane, il est possible d'utiliser un **document administratif unique** (DAU). Dans l'UE, le document administratif unique est utilisé pour les échanges avec les pays tiers et pour les mouvements de marchandises non communautaires au sein de l'UE.

La déclaration en douane des biens importés ou exportés est considérée comme la principale source d'enregistrement de données statistiques. Cependant, les États membres sont libres d'utiliser d'autres sources de données afin de réaliser leurs statistiques nationales.

Les autres documents à fournir sont :

- La facture de la marchandise⁷⁷
- Le certificat d'origine
- La note de détail
- L'attestation de change
- Le certificat phytosanitaire ou de mise en congé alimentaire
- L'autorisation de mise à la consommation pour les produits alimentaires

La déclaration en douane et la facture de la marchandise sont les deux documents exigés dans tous les États membres de l'UE. En plus, chaque pays peut demander des autres documents sur la quantité, qualité ou caractère des produits importés.

⁷⁷ A défaut de présentation d'une facture, le douanier évalue la valeur du bien. En cas de contestation, le propriétaire peut demander une contre-expertise à un expert agréé.

En fait, Oxalis suit les tarifs publiés au TARIC. C'est une base de données multilingue des tarifs douaniers pour tous les pays tiers. Il est accessible en ligne, dont l'entreprise peut réagir rapidement en cas de changements. Grâce aux tarifs égaux 0 % sur le café et le thé importés, les dépenses principales pour Oxalis sont le frais de transport, des contrôles sanitaires, etc. Tous les dépenses liées avec le processus de la torréfaction du café ou du mélange et de l'aromatisation du thé se passent sur le territoire tchèque.

Nous pouvons voir, que Oxalis agit dans le domaine qui est totalement libéralisé et donc elle peut profiter de tous les avantages liés avec le Marché unique européen. L'importation des produits est rapide et facile, si nous tenons compte la grande distance du commerce réalisé.

5. Conclusion

Le but principal de ce travail était d'analyser des obstacles subsistants du marché unique et d'évaluer les effets du marché sur les entreprises tchèques et françaises.

Par rapport à cet objectif, deux hypothèses ont été posées :

- L'existence du marché unique européen a augmenté le volume des produits importés et exportés en France et en République tchèque.
- L'entrée de la République tchèque au marché unique a simplifié la procédure de l'exportation/importation des produits et amélioré la position des consommateurs tchèques.

En 2004, la République tchèque est devenue le membre d'Espace Schengen. L'importation et l'exportation ont devenu moins coûteuses et plus rapides. Il est bien évident que dans les premières années, après l'adhésion à l'UE, le PIB a accéléré (voir tableau n°2). Mais en fait, la crise économique et notre dépendance à l'échange intra-communautaire ont causé la chute de la croissance d'environ 6 % en 2007 à - 4,1 % en 2009.

Il est certain, que le marché de l'UE est énormément important pour le commerce tchèque. Le commerce intra-communautaire représentent plus de 70 % du commerce international.

Concernant la France, c'est le pays moins ouvert aux échanges commerciaux internationaux que la République tchèque et elle est plus autosuffisante. Mais il est sûr, que l'ouverture des frontières a simplifié l'échange des produits et le nombre des documents douaniers a diminué.

L'avantage la plus significative est perçu par des consommateurs des États membres, parce que l'effet d'entraînement du marché intérieur sur l'activité communautaire est indéniable : parallèlement au démantèlement des obstacles à la libre circulation, l'Europe développe des politiques de santé, de protection des consommateurs, d'environnement, de protection sociale, en grande partie pour répondre au besoin d'unification du marché. Quant à la politique de concurrence, elle est aussi essentielle pour la réalisation du marché intérieur : elle évite que le

comportement de certaines entreprises ne fausse le marché et ne nuise aux intérêts du consommateur et des autres producteurs.

Le cas pratique sur l'environnement entrepreneurial et sur la situation des petites entreprises prouve les arguments mentionnés ci-dessus. Malgré les avantages pour les consommateurs en forme de produits moins chers, les entreprises et surtout les PME doivent faire face aux concurrents impétueux qui sont prêts d'utiliser tous les moyens pour attirer leur clientèle. Dans ceux cas, il est très important de fabriquer des produits demandés et de haute qualité.

En plus, les petites et moyennes entreprises, en particulier, sont affectées de façon disproportionnée par des exigences administratives et légales complexes. Par conséquent et compte tenu de ces exigences, elles sont davantage découragées que des grandes entreprises de s'engager dans des activités transfrontalières.

Avec la suppression des contrôles à la plupart des nos frontières intérieures, nous pouvons circuler en Europe aussi librement qu'à l'intérieur d'un État membre. Si c'est notre choix, nous pouvons décider de nous installer dans un autre pays de l'Union pour y étudier, travailler ou profiter de notre retraite. Ces libertés incarnent les avantages concrets qu'offre la citoyenneté européenne.

Il reste encore de nombreux sujets sensibles, comme la fiscalité, pour lesquels tous les Etats membres ne semblent pas disposés à aller dans le sens d'une harmonisation.

En théorie, le marché intérieur sera véritablement achevé lorsqu'il n'y aura plus de différence entre le marché européen et un marché national. En pratique, il subsistera toujours au sein de l'Union européenne des différences qui tiennent à l'hétérogénéité des pays membres en termes de culture, d'histoire, de société. Le marché intérieur est donc la chose vers laquelle on tend, mais qui ne sera jamais véritablement « achevé ».

Résumé

Ce travail vous a présenté d'abord le fonctionnement du Marché unique en général, ses principes fondamentaux et ses phases d'évolution. Tous les quatre piliers sont mentionnés : la libre circulation des marchandises, des personnes des services et des capitaux. Cette partie est complétée par des exemples de la Cour de justice de l'UE, pour bien comprendre cette problématique.

Le deuxième chapitre vous a donné les informations plus concrètes sur les échanges commerciaux entre la République tchèque/ la France et l'UE. L'objectif était d'évaluer les apports des frontières ouvertes pour les pays membres et d'aviser des obstacles existants sur le Marché unique européen. La question de la migration est touchée. Les nombres d'immigrants en France et en République tchèque, mais aussi les principaux facteurs pour choisir le pays membre concret à s'installer, sont mentionnés.

Les avantages pour les consommateurs sont remarqués. La concurrence accrue sur le Marché intérieur a eu pour effet la réduction des marges brutes et les coûts pour les consommateurs. A la fin de cette partie, certaines hypothèses et recommandations sont données par rapport au fonctionnement insuffisant du marché intérieur.

Le troisième chapitre est la partie pratique, dans laquelle nous analysons l'environnement entrepreneurial en République tchèque. Pour pouvoir évaluer les avantages et l'impact des obstacles du Marché intérieur sur les entreprises, et surtout les PME, il faut tenir compte du niveau de support du commerce international au niveau national.

L'entreprise Oxalis a été choisie pour présenter une petite entreprise, qui importe du thé et du café en vrac des pays tiers en République tchèque. Grâce au Marché unique, l'importation des produits est devenue plus facile et plus rapide, mais la pression concurrentielle sur les entreprises a augmentée. Bien qu'il n'est pas possible de retenir tous les aspects du Marché intérieur, le mémoire de master « Le développement du Marché unique européenne est ses apports pour la République tchèque et pour la France » donne une image complète de la problématique, qui nous entoure presque chaque jour – au moment d'achat des produits, de dépassement des frontières ou de la rencontre des étrangers des pays européens

Résumé

Tato práce Vám nejdříve obecně představila fungování jednotného trhu Evropské unie, jeho základní principy a vývojové fáze. Jsou zde zmíněny 4 hlavní pilíře trhu : volný pohyb zboží, osob, služeb a kapitálu. Pro lepší pochopení dané problematiky jsou jednotlivé pilíře doplněny o spory řešené Soudním dvorem Evropské unie.

Druhá kapitola přináší konkrétní pohled na obchodní výměnu mezi Českou republikou/Francii a Evropskou unií. Cílem bylo zhodnotit přínosy plynoucí z otevření hranic a upozornit na přetrvávající překážky na jednotném trhu. Zmíněna byla také otázka migrace, počty imigrantů ve Francii a České republice a hlavní faktory, které rozhodují při výběru země k usídlení.

Bylo nezbytné zamyslet se také nad postavením spotřebitelů, kteří jsou vytvořením vnitřního trhu přímo dotčeni. Růst konkurence měl za následek postupné snížení marží firem a redukcí konečných cen produkt. V souvislosti s nedostatečným fungováním trhu v některých oblastech jako jsou mobilita na trhu práce, ochrana duševního vlastnictví či posílení důvěry spotřebitelů, je nastíněno několik doporučení a hypotéz.

Třetí kapitola je praktického charakteru obsahující analýzu současného podnikatelského prostředí v České republice. Aby bylo možné zhodnotit výhody jednotného trhu a dopad přetrvávajících překážek na české firmy, především na firmy menší a střední, je třeba vzít v úvahu úroveň podpory zahraničního obchodu a podnikání na úrovni členského státu. Při tomto nám byl nápomocen příklad firmy Oxalis, která patří mezi nejúspěšnější dovozce a maloobchodní prodejce čajů a kávy v České republice. Díky existenci vnitřního trhu se pro tyto firmy, ale i pro všechny ostatní, stal dovoz a vývoz snažší a rychlejší. Na druhou stranu se tím na tyto firmy úměrně zvýšil konkurenční tlak.

Ačkoliv nebylo možné postihnout všechny aspekty vnitřního trhu EU, poskytuje tato diplomová práce ucelený pohled na problematiku, která se nás úzce dotýká – od nakupování, po překročení hranic až po setkání s cizinci z jiných členských států.

Bibliographie

- [1] ADÁMKOVÁ, Vlasta; CIHELKOVÁ, Eva. *Vnitřní trh Evropské Unie*. Vyd.1. Praha: Vysoká škola ekonomická, 2000. 60 p. ISBN 80-245-0056-6.
- [2] FIALA, Petr; PITROVÁ, Markéta. *Evropská unie*. Vyd.1. Brno: Centrum pro studium demokracie a kultury, 2003. 743 p. ISBN 80-7325-015-2.
- [3] FOJTÍKOVÁ, L. *Společná obchodní politika Evropské unie*. 1. vydání. Ostrava: VŠB Technická univerzita Ostrava, 2006. 133 s. ISBN 80-248-1076-X.
- [4] HRADIL, Vladimír. *Export costing in foreign business*. In: Sborník vědeckých prací Vysoké školy báňské - Technické univerzity Ostrava. Ostrava: VSB, 2004, s. 93-95. ISSN 0474-8484.
- [5] JANATKA, F., et al. *Obchod v rámci Evropské unie a obchodní operace mimo členské země. EU*. 1. vydání. Praha: ASPI, 2004. 295 s. ISBN 80-7357-006-8.
- [6] KUBEČKOVÁ, Magdaléna, DRASTÍKOVÁ, Jana. *Bariéry podnikání na vnitřním trhu EU aneb Jak zdolat všechny překážky*. 1. vyd. Ostrava: VŠB-TUO, 2008. 108 s. ISBN 978-80-248-1903-7.
- [7] Kolektiv autorů. *Podnikání bez bariér, identifikace přetrvávajících překážek na vnitřním trhu EU*, Hospodářská komora ČR, 2008.
- [8] Eurostat: *Population and social conditions*. 34/2011. ISSN 1977-0316
- [9] European Commission: *Europe in figure – Eurostat yearbook 2012* ISBN: 978-92-79-22085-2.
- [10] Journal officiel de l'Union européenne: *Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*. [1.12.2012]. [online].

<http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:115:0001:01:FR:HTML>

- [11] Journal officiel de l'Union européenne: *Version consolidée du Traité sur l'Union européenne*, 2010. [10.11.2012]. [online].<http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0047:020:fr:PDF>
- [12] Commission européenne: *Version consolidée du Traité instituant la Communauté européenne*.http://eurlex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/htm/C_2002325FR.003301.html
- [13] Commission européenne: Directive n° 88/361/CEE [19.2.2013]. [online].<http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:1988:178:0005:0018:FR:PDF>
- [14] Commission européenne: Règlement n° 800/2008/CE [19.1.2013]. [online].<http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:214:0003:0047:fr:PDF>
- [15] Cour de justice de l'Union européenne: *Cassis de Dijon*. Affaire 120/78 du 20 février 1979. [15.1.2013]. [online].http://ec.europa.eu/enterprise/policies/single-market-goods/files/goods/docs/art34-36/new_guide_fr.pdf
- [16] Commission européenne: *Ensemble pour une nouvelle croissance* [17.1.2013]. [online].<http://eurlex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=cs&ihmlang=cs&lng1=cs,fr&lng2=bg,cs,da,de,el,en,es,et,fi,fr,hu,it,lt,lv,mt,nl,pl,pt,ro,sk,sl,sv,&val=570639:cs>
- [17] Toute l'Europe: *Marché unique, entreprises*. [7.1.2013]. [online].
<http://www.touteleurope.eu/fr/actions/economie/marche-unique-entreprises/presentation/le-marche-interieur.html>
- [17] Europa eu. *Le Marché intérieur – Dix ans sans frontières*. [15.1.2013]. [online].
http://ec.europa.eu/internal_market/top_layer/historical_overview/docs/workingdoc_fr.pdf

- [19] BusinessInfo.Cz: *Koncepce rozvoje malého a středního podnikání na období 2007-2013* [1.3.2013]. [online]. <http://www.businessinfo.cz/cz/clanek/male-a-stredni-podnikani/koncepce-rozvoje-msp-2007-2013/1000503/40192/>
- [20] Hospodářská komora České republiky. *Základní charakteristika podnikání* [online]. 2009 [12.3.2013]. [online]. <http://www.komora.cz/vzdelavani-a-lidskezdroje/prirucka-pro-podnikani-v-roce-2008/2-zakladni-charakteristika-podnikani.aspx>
- [21] Commission européenne: *Vaše Evropa – podniky, Česká republika.2009.* [15.2.2013]. [online]. http://ec.europa.eu/youreurope/business/countries/czechrepublic/index_cs.htm
- [22] CIA. The World Factbook. 01/2013. [15.3.2013]. [online]. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/fr.html>
- [23] Ministère de l'Intérieur de la France: *Rapport statistique annuel sur la migration.* Année de référence 2009. [4.3.2013]. [online].
- [24] Eurostat: *Migration et migrant population statistics.* [15.3.2013]. [online]. http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics
- [25] Réseau universitaire européen: *Portrait de l'immigration dans l'Union européenne : des chiffres et des faits.* 06/2012 [15.3.2013]. [online]. <http://www.gdr-elsj.eu/2012/06/22/asile/portrait-de-limmigration-dans-lunion-europeenne-des-chiffres-et-des-faits/>
- [26] Ministère de l'Industrie et du commerce : *Zpráva o vývoji malého a středního podnikání a jeho podpoře v roce 2011.* Prague 2012. 63 p.[20.3.2013]. [online]. <http://www.psp.cz/sqw/text/orig2.sqw?idd=122736>
- [27] Vnitřní trh – Volný pohyb služeb [12.1.2013]. [online].

<http://www.eu4journalists.eu/index.php/dossiers/czech/C44/49/>

- [28] Asociace malých a středních podniků a živnostníků České republiky. [28.3.2013]. [online].<http://www.amspace.cz/o-asociaci>
- [29] Businessinfo.cz – Jednotný vnitřní trh – Volný pohyb zboží. [3.2.2013]. [online].
<http://www.businessinfo.cz/cz/clanek/politiky-eu/jednotny-vnitri-trh-volny-pohyb-zbozi/1000521/10921/>
- [30] CCTV.com: Nouvelle réglementation de l'UE sur l'importation du thé de Chine. [12.4.2013]. [online]. <http://fr.cntv.cn/program/journal/20120409/105496.shtml>
- [31] Commission européenne: Fiscalité et union douanière. [12.4.2013]. [online]
http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/taric/measures.jsp?Taric=0900000000&Lang=cs&GoodsText=&Domain=TARIC&MeasText=&Offset=0&Area=IN&ExpandAll=&LangDescr=en&SimDate=20130418
- [32] page officielle de Teekanne. www.teekanne.cz
- [33] page officielle d'Oxalis. www.oxalis.cz
- [34] page officielle de Tchibo. www.tchibo.cz

Liste des tableaux, schémas et graphiques

Tableaux:

Tableau n°1: Espace Schengen et une mesure de l'adhésion des États européens.....	16
Tableau n°2: Croissance de PIB réel entre 2001 et 2010 (en %)......	25
Tableau n°3: Pourcentage de l'exportation et l'importation en France.....	27
Tableau n° 4 : Pourcentage de l'exportation et l'importation en République tchèque.....	29
Tableau n°5 : Part du commerce communautaire sur le commerce international tchèque (en %)......	31
Tableau n°6 : Commerce tchèque avec l'UE 12 et l'UE 115 en 2011 (en %)......	31
Tableau n°7 : Analyse PESTEL pour la République tchèque.....	44
Tableau n°8 : L'évaluation de l'environnement entrepreneurial dans les États membre del'UE.....	45
Tableau n°9: Évolution du nombre des entrepreneurs depuis 1993.....	48
Tableau n°10 : Différences concurrentielles entre les entreprises Oxalis et Teekanne.....	59

Schémas

Schéma n°1 : Principes de fonctionnement du Marché unique.....	4
Schéma n°2 : Types des marchandises selon leur origine.....	5
Schéma n°3: Types des obstacles du libre échanges des marchandises.....	6

Images

Image n°1 : Différence insignifiant de désignation des produits européens et chinois.....	10
---	----

Graphiques

Graphique n°1: Croissance des échanges transfrontaliers dans les premières années de fonctionnement (en % du PIB).....	24
Graphique n°2: Évolution du pourcentage obtenu sur le marché mondial.....	24
Graphique n°3 : Libéralisation du commerce des marchandises et des services dans l'UE (en % de PIB).....	26
Graphique n°4 : Évolution des parts de marché de la France pour ses produits haut de gamme exportés (en %)	27

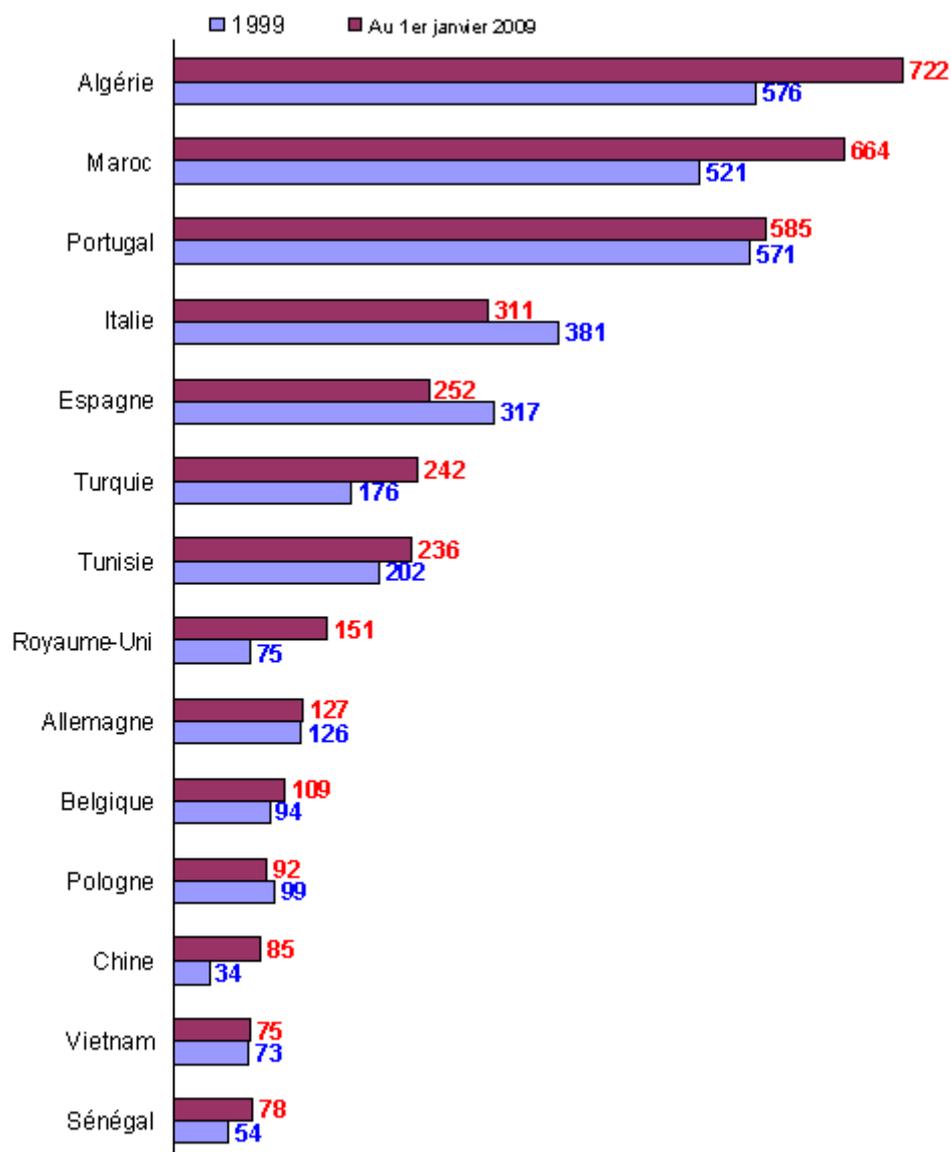
Graphique n°5 : Solde de commerce en République tchèque entre 1993 et 2002 (en milliards KC).....	29
Graphique n°6 : Pourcentage du commerce international tchèque sur le commerce communautaire total (en %).....	30
Graphique n° 7 : Croissance annuelle des immigrants dans des pays choisis entre 2004 et 2011.....	33
Graphique n° 8: Étrangers selon la nationalité en République tchèque 2011 (en %).....	34
Graphique n° 9: Étrangers selon la nationalité en France 2011 (en %).....	35
Graphique n°10: Convergence des prix vers la moyenne de l'UE.....	36
Graphique n°11: Acteurs principaux du commerce international en 2010 (en milliards euros).....	38
Graphique n°12 : Évolution du nombre des PME en République tchèque entre 2001 et 2011.....	50
Graphique n°13 : Importance des PME pour l'emploi en République tchèque.....	50

Annexes

Annex n°1: Les immigrés en France selon leur pays de naissance

Annex n°2: Liste des taux de TVA appliqués dans les États membres de l'UE

Immigrés selon leur pays de naissance (en milliers)



Champ : France.

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

I. LISTE DES TAUX DE TVA APPLIQUÉS DANS LES ÉTATS MEMBRES

États membres	Sigles	Taux super réduit	Taux réduit	Taux normal	Taux parking
Belgique	BE	-	6 / 12	21	12
Bulgarie	BG	-	9	20	-
République tchèque	CZ	-	15	21	-
Danemark	DK	-	-	25	-
Allemagne	DE	-	7	19	-
Estonie	EE	-	9	20	-
Grèce	EL		6,5 / 13	23	-
Espagne	ES	4	10	21	-
France	FR	2,1	5,5 / 7	19,6	-
Irlande	IE	4,8	9 / 13,5	23	13,5
Italie	IT	4	10	21	-
Chypre	CY	-	5 / 8	18	-
Lettonie	LV	-	12	21	-
Lituanie	LT	-	5 / 9	21	-
Luxembourg	LU	3	6 / 12	15	12
Hongrie	HU	-	5 / 18	27	-
Malte	MT	-	5 / 7	18	-
Pays-Bas	NL	-	6	21	-
Autriche	AT	-	10	20	12
Pologne	PL		5 / 8	23	-
Portugal	PT	-	6 / 13	23	13
Roumanie	RO	-	5 / 9	24	-
Slovénie	SI	-	8,5	20	-
République slovaque	SK	-	10	20	-
Finlande	FI	-	10 / 14	24	-
Suède	SE	-	6 / 12	25	-
Royaume-Uni	UK	-	5	20	-

N.B.: Les cas d'exonération avec droit à remboursement (taux 0) ne sont pas repris ci-dessus (voir point V)